

Délibération n°DEL-21-0855

Présentation du rapport Développement Durable 2021 pour  
Toulouse Métropole

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi quatorze octobre à neuf heures vingt-six, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	133
Présents :	131
Procurations :	2
Date de convocation :	08 octobre 2021

**Présents**

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LLOUBERES
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Fabien JOUVE, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	Mme Ana FAURE, M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinnasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE, M. Serge JOP

Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Patricia BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, M. Francis GRASS, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, M. François PIQUEMAL, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Romain VAILLANT

### **Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
Mme Sophie BOUBIDI	Thomas KARMANN
M. Honoré NOUVEL	Camille POUPONNEAU

## Délibération n° DEL-21-0855

# Présentation du rapport Développement Durable 2021 pour Toulouse Métropole

### Exposé

---

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 rend obligatoire la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Collectivités de plus de 50 000 habitants.

Conformément au décret et aux recommandations du Ministère, le rapport développement durable de Toulouse Métropole présente les actions menées, sur le territoire et en interne, au regard :

- de leur impact sur les 5 finalités du développement durable :
  - renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires ;
  - lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
  - préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources ;
  - permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
  - fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
  
- des éléments de méthode issus du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux :
  - évaluation et amélioration continue ;
  - transversalité du pilotage et des actions ;
  - participation des acteurs locaux et des habitants.

Ce rapport met en lumière des actions de Toulouse Métropole en matière de développement durable menées entre juin 2020 et juin 2021. Toutes les actions ne sont pas citées, certaines particulièrement emblématiques sont détaillées.

L'objectif n'est pas l'exhaustivité mais la mise en cohérence des politiques publiques contribuant ainsi à éclairer le débat d'orientations budgétaires.

En outre, ce rapport permet d'informer l'ensemble des habitants et partenaires, acteurs indispensables du développement durable sur notre territoire, sur les grandes orientations prises et actions menées en faveur d'un développement durable.

Ainsi le rapport démontre l'engagement de Toulouse Métropole en matière de développement durable sur la période 2020-2021 dans le prolongement des actions conduites les années antérieures. Ce rapport se distingue particulièrement par :

- La mise en place de mesures de relance afin d'accélérer, notamment, la transition énergétique et écologique en s'inscrivant dans les objectifs du plan climat air énergie territorial. Cinq primes ont été mises en place à destination des particuliers, entreprises et associations permettant de créer des emplois non délocalisables, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie : prime vélo, prime véhicule moins émissif, prime solaire, prime rénovation et prime réparation.

- la réalisation d'actions concrètes et opérationnelles en matière
  - D'optimisation et d'extension des réseaux de chaleur : chaufferie biomasse à Blagnac, extension des réseaux de Toulouse-Mirail et de Toulouse Energie Durable (TED)
  - De poursuite des travaux du téléphérique Téléo
  - De pérennisation et d'amélioration des aménagements cyclables de transition avec les « corona-pistes »
  - De poursuite de l'aménagement du Grand Parc Garonne et d'adoption du principe de mise en œuvre des Grands Parcs Canal, de l'Hers et du Touch
  - De travaux d'aménagement exemplaires avec la déconstruction, dans une logique d'économie circulaire, du parc des expositions et les constructions exemplaires du MEET et du projet « Wood Art » dans le quartier de la Cartoucherie.

Le rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable de Toulouse Métropole est annexé à la présente délibération et mis au débat au sein du Conseil.

## Décision

---

Le Conseil de la Métropole,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ecologie, développement durable, transition énergétique du vendredi 17 septembre 2021,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable dans les termes présentés en annexe.

### Article 2

De prendre acte de la tenue du débat portant sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

#### Résultat du vote :

Pour	133
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 20/10/2021

Reçue à la Préfecture le 20/10/2021

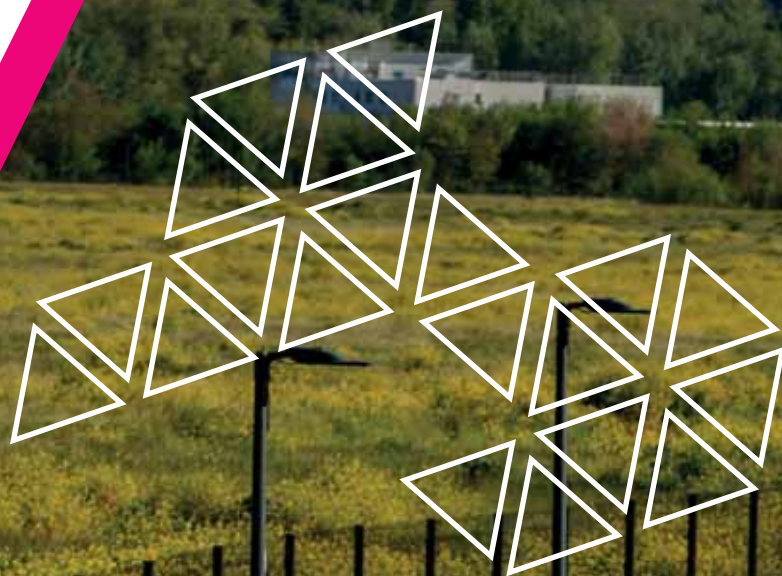
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC



# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021











# Édito



Entre la certification environnementale du MEETT, la déconstruction de notre ancien Parc des expositions, modèle de recyclage écologique, ou encore l'avancement du plus grand téléphérique urbain de France, l'année qui vient de s'écouler a montré notre volonté de réaliser des projets à la fois structurants, concrets et exemplaires sur le plan environnemental.

Nous avons mis l'accent sur le vélo, en rendant pérennes des pistes cyclables créés durant le Covid, amorçant ainsi une nouvelle ambition en faveur des mobilités douces.

Ce rapport présente les actions menées depuis un an et montre que la protection de la biodiversité et le bien-manger font aussi partie de nos priorités en matière de développement durable.

La crise sanitaire n'a fait que renforcer notre engagement en faveur d'une Métropole toulousaine plus verte et plus respirable.

**Jean-Luc MOUDENC**

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole





# 3 QUESTIONS À FRANÇOIS CHOLLET

Vice président de Toulouse Métropole chargé de l'Écologie, du Développement durable et de la Transition énergétique



## 1. Le développement durable est-il au cœur des préoccupations et des actions de Toulouse Métropole et de la ville de Toulouse ?

Plus que jamais, l'actualité récente nous rappelle l'urgence d'agir. Les récentes inondations en Europe, les épisodes de « dômes de chaleur » et les incendies viennent confirmer les prévisions du GIEC en matière de changement climatique.

Toulouse Métropole est engagée dans des actions à la fois sur le volet atténuation (réduction des émissions de GES) et adaptation au changement climatique en mobilisant l'ensemble des politiques publiques et acteurs du territoire (entreprises, communes, associations, étudiants).

Cette ambition est déclinée dans les volets mobilités, aménagement, construction, rénovation, achat public, etc. avec un souci de réduction de la consommation des ressources, de développement des énergies renouvelables, de préservation de la biodiversité et de développement de la place de la nature dans la ville.

Toulouse Métropole souhaite traduire cette ambition par des réalisations concrètes, opérationnelles et efficaces au plus proche des habitants.

Le nouveau mandat est l'occasion d'affirmer ces engagements avec une programmation pluri annuelle d'investissement qui mobilise plus de 130 millions d'€ sur la politique environnementale et la gestion de l'espace public et plus de 100 millions d'€ sur les Grands Parcs Garonne, Canal, Hers et Touch.

Cet engagement financier d'ampleur permet de développer la rénovation énergétique des logements, des énergies renouvelables, la place de la nature dans la ville, l'agriculture durable et une alimentation saine, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Cinq primes à la transition énergétique ont été créées pour accélérer la transition énergétique et écologique. Destinées aux particuliers, professionnels, ces aides encouragent le développement du report modal, de la rénovation énergétique, du photovoltaïque et des réparations.

De plus, le développement des pistes cyclables et des transports en commun s'accroît avec le réseau express vélo, la mise en service prochaine du téléphérique Téléo ou la future ligne de métro.

## 2. La crise sanitaire a-t-elle ralenti, empêché ou modifié la définition et la mise en œuvre de certaines actions ?

### A-t-elle amené à la mise en place de nouvelles actions ?

La crise sanitaire a permis d'affirmer les engagements de nos collectivités (Métropole, Ville de Toulouse) en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement. Les événements de ces derniers mois permettent de montrer l'importance de la prise en compte de l'environnement dans les orientations politiques et favorisent une prise de conscience collective. Ainsi, dans le cadre des mesures de relance, et dès juin 2020, Toulouse Métropole a choisi de développer la résilience et d'accélérer la transition énergétique et écologique.

Le plan de relance de Toulouse Métropole mobilise plus de 28 millions d'€ sur la période 2020-2023 pour accélérer la transition énergétique et écologique. Ces crédits portent sur la rénovation énergétique des logements, le développement des énergies renouvelables avec le photovoltaïque, l'aide à l'acquisition de vélos (classiques et électriques) et l'évolution vers des motorisations moins émissives, la pérennisation des circuits courts, le développement de l'économie circulaire.

## 3. Des actions d'envergure vont-elles être lancées d'ici à juin 2022 pour poursuivre cette dynamique, aussi bien dans les politiques de Toulouse Métropole que dans le fonctionnement de la collectivité ?

En effet, de nombreuses actions sont déjà engagées, et vont être amplifiées d'ici à juin 2022.

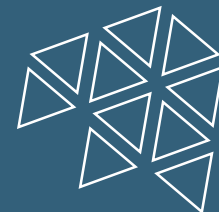
Toulouse Métropole pilote de nombreux projets d'envergure pour répondre aux enjeux climat-énergie.

Parmi ces actions figurent la mise en place de la ZFE (Zone à faibles émissions), qui va permettre d'améliorer la qualité de l'air pour plus de 400 000 habitants et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ensuite, la mise en service de Téléo est prévue au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 ; ce projet innovant permettra de proposer une alternative efficace aux trajets en véhicule motorisé, en respectant la biodiversité de la Garonne, site classé Natura 2000.

Un nouveau service sera proposé début 2022 avec l'ouverture de la maison de l'Énergie qui permettra d'accompagner les habitants dans les projets de rénovation énergétique de leur logement, sur le volet financier, technique et juridique.

# LES POINTS CLÉS DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



Ce rapport est produit chaque année, en application de la loi N°210-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'Engagement National pour l'Environnement, et présenté en Conseil afin d'orienter le vote du budget.

Ce rapport présente les actions menées sur le territoire et en interne par Toulouse Métropole qui répondent aux cinq finalités du développement durable :

- 1) renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
- 2) lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- 3) préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources
- 4) permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- 5) fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les actions présentées dans ce rapport doivent aussi intégrer les méthodes de développement durable :

- évaluation et amélioration continue
- transversalité du pilotage des actions
- participation des acteurs locaux et des habitants

Le présent rapport rend compte de la politique de la collectivité en matière de développement durable. Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les **actions engagées par Toulouse Métropole entre juin 2020 et juin 2021** en matière de transition énergétique et écologique.

## LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Adopté en conseil métropolitain le 27 juin 2019, le PCAET apporte une réponse locale aux enjeux environnementaux et économiques posés par le changement climatique.

### Enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air

Si la Métropole bénéficie d'une couverture importante d'espaces agro-naturels (50%), elle doit faire face aux défis du changement climatique, de la raréfaction des ressources et de la préservation de la qualité de l'air. Le secteur du transport, 1<sup>er</sup> émetteur de gaz à effet de serre, suivi par celui du bâtiment, sont les principaux leviers d'actions pour répondre à ces enjeux. L'action de la Métropole prend en compte la forte dynamique démographique du territoire. Selon les projections, la population métropolitaine atteindra 900 000 habitants à l'horizon 2030.

### Les objectifs à l'horizon 2030

- réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008
- réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2016

- Doubler la part locale des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie du territoire

### Le plan d'action

83 actions de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire dans l'ensemble des domaines d'intervention de la Métropole, dont 80 actions déjà engagées. Un axe est consacré à la mobilisation des acteurs du territoire.

Fin 2021: une évaluation à mi parcours du Plan Climat pour faire le point sur les objectifs, trajectoires et actions correctives à engager.

Label CIT'ERGIE: audit externe et label européen obtenu en juin 2019, reconnaissance de la qualité de la politique climat air énergie déployée par la collectivité.

À la date de finalisation du rapport Développement Durable, les émissions de Gaz à Effet de Serre pour l'année 2020 n'étaient pas disponibles auprès d'ATMO; les trajectoires GES tout comme les autres objectifs stratégiques du PCAET feront l'objet d'une analyse dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours qui aura lieu au 4<sup>e</sup> trimestre 2021.



## UN PLAN DE RELANCE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE...

Dans le cadre des mesures de relance, et dès juin 2020, Toulouse Métropole a choisi de développer la résilience et d'accélérer la transition énergétique et écologique. Les axes de son plan de relance ont pour objectifs de :

- créer des emplois non délocalisables sur le territoire toulousain
- réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- réduire nos émissions de gaz à effet de serre
- améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie

Le plan de relance de Toulouse Métropole mobilise plus de 28 millions d'€ sur la période 2020-2023 pour accélérer la transition énergétique et écologique. Ces crédits portent sur la rénovation énergétique des logements, le développement des énergies renouvelables avec le photovoltaïque, l'aide à l'acquisition de vélos (classiques et électriques) et l'évolution vers des motorisations moins émissives, la pérennisation des circuits courts, le développement de l'économie circulaire.

## ...AVEC DES AIDES CONCRÈTES POUR LES HABITANTS ET LES ENTREPRISES

Avec des aides financières directes à destinations des habitants et entreprises, Toulouse Métropole s'engage de manière concrète et pragmatique dans la transition énergétique. La Métropole a ainsi mis en place, dès octobre 2020, cinq primes à destination des particuliers, entreprises et associations :

- **La prime vélo** : aide à l'acquisition de vélo classique ou électrique > jusqu'à 600 €

- **La prime véhicule moins émissif** : aide à l'acquisition de véhicule moins émissif, neuf ou d'occasion, changement de motorisation > jusqu'à 5 000 €
- **La prime solaire** : aide à l'installation de panneaux photovoltaïques > jusqu'à 25 % du coût
- **La prime rénovation** : aides aux travaux de rénovation du logement > jusqu'à 1 000 €
- **La prime réparation** : aide à la réparation des objets (réseau répar'acteurs) > Jusqu'à 100 €

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION : Le développement des réseaux de chaleur

Toulouse Métropole a engagé l'extension et l'optimisation de ses trois réseaux de chaleur et de froid qui s'étendent sur plus de 70 km. Ils sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération : géothermie, biomasse, déchets de l'usine du Mirail.

### Le réseau de chaleur de Blagnac

Alimenté principalement par de la géothermie profonde (à 1 500 m de profondeur), il s'étend sur 4 km et dessert l'équivalent de 2 000 logements.

### Nouveauté 2021

Chaufferie biomasse : construction achevée en avril 2021 / opérationnelle en octobre 2021 + 1,6 MW de puissance

Taux d'énergie renouvelable du réseau passera de 60 % à 74 % grâce à l'ajout de la chaufferie sur le réseau.

Récompensé par le label « Ecoréseau »

### Le réseau de chaleur Toulouse-Mirail en quelques chiffres

- Plus de 40 km de longueur
- Taux d'énergie renouvelable et de récupération : 99 %
- 19 000 équivalents-logements raccordés
- 164 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- -43 000 t de CO<sub>2</sub> émises/an par rapport à un chauffage au gaz

Récompensé par le label « Ecoréseau »

### Le réseau de chaleur Toulouse Energie Durable (TED)

Valorisation de la chaleur issue du super-calculateur du centre de recherche Clément Ader Au terme de son développement, prévu pour 2024 :

- 70 % de taux d'énergie renouvelable ou de récupération prévu
- 15 000 équivalents-logements raccordés
- - 19 000 t de CO<sub>2</sub> émises/an par rapport à un chauffage au gaz

## MOBILITÉ : Téléo, le premier téléphérique urbain

Le plus long téléphérique de France dont la mise en service est prévu au 4e trimestre 2021 desservira trois pôles majeurs, l'Oncopole, l'hôpital de Rangueil et l'université Paul-Sabatier en 10 minutes contre 30 minutes en voiture !

Le levage des 5 pylônes débuté en juillet 2020 est achevé et les 15 cabines conçues et fabriquées en France ont été livrées.

### Les avantages Téléo

- Motorisation 100 % électrique
- 8 000 voyageurs par jour – 1 cabine toutes les 1 minute 30, en heure de pointe
- Tracé de 3 km
- - 400 t de GES émis /an
- emprise au sol réduite

## MOBILITÉ : Pistes cyclables COVID pérennisées

12 km de nouvelles voies cyclables de transition ont été aménagées entre avril et juillet 2020.

Elles ont permis aux utilisateurs de circuler en toute sécurité et en respectant les règles de distanciation physique. La plupart de ces

nouvelles voies ont été pérennisées. C'est notamment le cas d'une partie des avenues Etienne-Billières et Grande-Bretagne, ainsi qu'une partie de la route de Saint Simon. D'autres aménagements sont prévus dans l'avenir.

## QUALITÉ DE L'AIR :

### Instauration progressive de la Zone à faibles émissions

Le transport routier, principal responsable de la pollution atmosphérique, représente 80 % des émissions d'oxyde d'azote (Nox) (Source ATMO 2019) et 8 000 habitants sont quotidiennement exposés aux dépassements liés à la qualité de l'air.

L'instauration progressive de la zone à faibles émissions à partir de septembre 2021 va limiter la circulation des véhicules les plus polluants.

### Les bénéfices de la ZFE :

- Limitation de la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre donné
- Des mesures d'accompagnement proposées pour accélérer le report modal (transport en commun, vélo, marche à pieds) et le remplacement par des véhicules moins émissifs pour ceux qui n'ont pas d'alternative.
- Amélioration de la qualité de l'air en 2024 au profit de plus de 400 000 habitants

## NATURE : Les 5 grands parcs

Le projet des Grands Parcs propose de développer des espaces végétalisés et de préserver les continuités naturelles et paysagères.

Espaces récréatifs, de loisirs, de déplacements modes doux, ces espaces permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants. Véritables îlots de fraîcheur et espaces de biodiversité, ces parcs contribuent à préparer notre territoire au défi du changement climatique.

5 grands parcs boisés qui sont en cours d'étude et d'aménagement :

- Grand Parc Garonne
- Grand Parc Margelle
- Grand Parc Canal
- Grand Parc du Touch
- Grand Parc de l'Hers

## CONSTRUCTIONS DE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

### Le MEETT

Le MEETT, nouvel espace d'expositions et de conventions de la Métropole, est certifié HQE (Haute qualité environnementale).

### Les caractéristiques du MEET :

- 10 700 panneaux photovoltaïques installés sur 3 hectares
- Eaux pluviales récupérées dans plus de 3,5 hectares de bassins
- 10 hectares végétalisés (766 arbres et 20 000 arbustes plantés)
- Extension de la Ligne T1 de tramway et 4 km de pistes cyclables aménagées pour accéder à cet espace.

### La Tour Wood Art

La tour et les immeubles « Wood Art » situés dans l'éco-quartier de la Cartoucherie sont des bâtiments uniques en France. Ils sont composés à plus de 76 % de bois. Leur livraison est prévue pour novembre 2021.

### Certifications visées :

- HQE
- Bâtiment durable Occitanie
- Biosourcé
- Bâtiment Bas Carbone (BBCA)

# Chiffres clés

## Le territoire de Toulouse Métropole



**37**  
communes



**783 353**  
habitants  
2018 (Source : population municipale  
INSEE)



**4<sup>e</sup>**  
aire urbaine  
de France



**45 820 ha**  
de superficie, dont  
**50 %**  
en espaces naturels  
et agricoles



**400 km**  
de cours d'eau



**459 159**  
emplois



**384 245**  
résidences principales  
en 2017



**85,5 millions**  
de déplacements  
en transports en commun  
en 2020



**138 674**  
étudiants en 2018



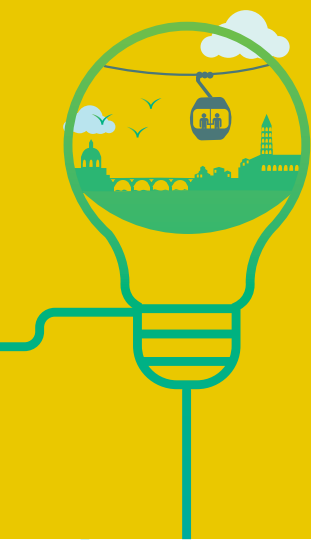
**93 ha**  
de réserve naturelle régionale Garonne-Ariège

**813 ha**  
pour la zone d'importance communautaire pour les oiseaux

**3 922 ha**  
de zones naturelles d'intérêt écologique,  
faunistique et floristique



**2,3 %**  
du territoire en site  
Natura 2000  
ou arrêtés préfectoraux  
de protection de biotope







# Sommaire

<b>LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	8
<b>LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	9
<b>LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</b> .....	10
<b>1. RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE</b>	<b>14</b>
Ilots de chaleur urbains : les températures à la loupe .....	16
Énergie : réduire les consommations et développer les énergies renouvelables.....	17
En route vers les nouvelles mobilités .....	22
<b>2. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS</b>	<b>30</b>
La nature dans mon quartier : des espaces préservés et valorisés .....	32
Agriculture urbaine : la préservation des terres agricoles et du maraîchage .....	34
Aménager la ville de demain.....	36
L'eau, une ressource vitale à préserver .....	40
Environnement et cadre de vie .....	44
Qualité de l'air : préserver la santé des habitants .....	46
<b>3. DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ</b>	<b>50</b>
Politique de la ville : changer le visage des quartiers .....	52
Une Métropole pour tous.....	53
Développer la citoyenneté .....	54
Solidarité internationale : la Métropole engagée.....	55
<b>4. INNOVER POUR LA CROISSANCE VERTE, FAVORISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLES</b>	<b>56</b>
Smart City : des projets innovants.....	58
Le Bien Manger .....	59
Les opportunités de l'économie circulaire.....	60
L'innovation dans l'économie sociale et solidaire .....	61
<b>5. RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>62</b>
Pour un financement durable .....	63
Rationaliser les consommations.....	64
Promouvoir l'égalité femmes-hommes .....	65
<b>6. INTÉGRER LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS</b>	<b>66</b>
Évaluation des politiques publiques .....	67
Démocratie participative .....	67





# Le rapport développement durable

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable\* : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. »

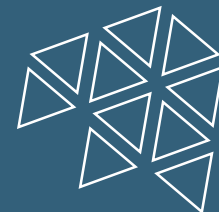
## \* Les 5 finalités du développement durable

- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires,
- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources,
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport est ainsi le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable. Bien que non exhaustif, ce rapport annuel offre l'opportunité de mettre en lumière les actions de transition écologique, climatique et énergétique menées par Toulouse Métropole **de juin 2020 à juin 2021**.



# Les Objectifs de développement durable (ODD)



Depuis septembre 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les 193 états membres des Nations unies. Ils sont, à présent, le cadre international de référence en matière de développement durable pour les acteurs étatiques et non étatiques, publics et privés.

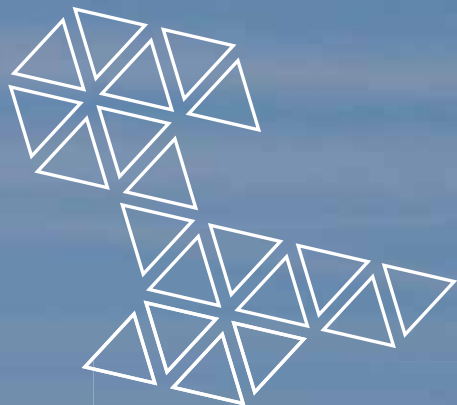
Les ODD sont au nombre de 17, articulés en 169 cibles et regroupés dans un programme universel pour le développement durable : l'Agenda 2030.

Depuis fin septembre 2019, la France s'est engagée au travers d'une feuille de route valant stratégie nationale de développement durable. Elle est structurée autour de **six enjeux prioritaires** :

- 1) **Agir pour une société juste** en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
- 2) **Transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
- 3) **S'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
- 4) **Agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
- 5) **Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD**, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
- 6) **Œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

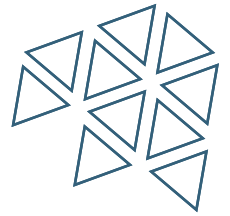
**17 objectifs articulés  
en 169 cibles et  
regroupés dans un  
programme universel  
pour le développement  
durable :  
l'Agenda 2030.**





# **PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**

## **OUTIL DE PILOTAGE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**



Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Toulouse Métropole est l'outil stratégique et opérationnel pour engager la transition énergétique et écologique sur le territoire. La stratégie PCAET de Toulouse Métropole se traduit par 3 objectifs ambitieux à l'horizon 2030 :

- diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008 ;
- réduction de 20 % de la consommation énergétique par rapport à 2016 ;
- doublement de la part locale des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) dans la consommation énergétique du territoire.

Issu d'une co-construction collective avec les citoyens et acteurs du territoire, le plan d'action du PCAET comprend 83 actions, dont 96 % sont d'ores et déjà mises en œuvre. Elles sont articulées autour de 6 axes :

- assurer le bien vivre dans l'éco Métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements ;
- rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'éco-mobilité ;
- développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergies renouvelables ;
- entreprendre, produire et consommer durablement dans une ville intelligente ;
- Toulouse Métropole : animatrice territoriale de la transition énergétique ;
- innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence.

Adopté dans sa version définitive en juin 2019, le Plan Climat ou PCAET se décline sur 6 ans (2018-2023). Fin 2021, il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Celle-ci permettra d'analyser les premiers résultats au regard des trajectoires visées et d'ajuster, si nécessaire, les actions.

## PLAN DE RELANCE DE TOULOUSE MÉTROPOLE : DES PRIMES POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre des mesures de relance, et dès juin 2020, Toulouse Métropole a choisi de développer la résilience et d'accélérer la transition énergétique et écologique. Les choix d'une relance économique locale ont tenu compte des impératifs écologiques et sociaux tout en s'inscrivant dans la continuité du PCAET. Ces axes de relance ont pour objectifs de créer des emplois non délocalisables sur le territoire toulousain, réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles, réduire nos émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie.

C'est dans ce cadre que Toulouse Métropole a mis en place en octobre 2020 cinq primes à la transition énergétique pour aider les particuliers, les entreprises et les associations de moins de 50 salariés et soutenir le tissu économique local.

Depuis leur mise en œuvre en octobre 2020, 2 757 dossiers de demandes ont été déposés en ligne. Ces primes ont déjà bénéficié à 1 238 citoyens, pour un montant total de plus de 707 000 €, et contribué à une dépense totale de plus de 3,7 M€ auprès de 315 entreprises du territoire (chiffres au 30 juin 2021).

L'effet levier est de 5€ dépensés pour 1€ mobilisé par Toulouse Métropole.



## LE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

Sur le territoire métropolitain, le secteur du transport routier est responsable de la majorité des émissions de  $\text{No}_x$  (ou Oxydes d'azote). Face à ce constat, et pour accompagner de manière anticipée la Zone à faibles émissions (ZFE), Toulouse Métropole a souhaité encourager la pratique du vélo par la mise en place d'une prime.

Elle s'adresse aux particuliers et professionnels de son territoire, pour l'achat, la location ou la transformation d'un vélo. Les vélos concernés sont des vélos classiques, pliables, familiaux, vélos-cargo avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion.



**> En chiffre :** D'un montant moyen de 202 €, cette prime contribue à l'achat ou la location de vélos de tout type, avec ou sans assistance électrique. Elle a bénéficié à 892 citoyens pour un total de plus de 179 962 €. Avec cette prime, plus d'1 million d'€ ont été dépensés auprès de 212 entreprises et vendeurs particuliers, essentiellement situés sur le territoire métropolitain (chiffres au 30 juin 2021).

## DES VÉHICULES MOINS ÉMISSIFS

Pour ceux qui ne peuvent abandonner leur voiture pour les transports en commun ou le vélo, Toulouse Métropole a souhaité accompagner les plus modestes pour remplacer leur véhicule par un véhicule moins émissif. Cette prime a été mise en place avant l'entrée en vigueur de la ZFE (Zone à faibles émissions) et plus de deux ans avant que les particuliers ne soient impactés.

Cette prime s'adresse aux particuliers, associations et entreprises (sous conditions de ressources et de taille) possédant des véhicules considérés comme les plus polluants (vignettes Crit'Air 4 ou 5).



**> En chiffre :** D'un montant moyen de 2 697 €, cette prime a contribué au remplacement de véhicules polluants par des véhicules moins émissifs principalement d'occasion (environ 60%). 103 citoyens en ont bénéficié, dont une majorité est en-dessous du seuil de 28 800 € de revenu fiscal net de référence, pour un total de plus de 277 792 €. Avec cette prime, plus d'1,5 million d'€ ont été dépensés auprès de 67 entreprises et vendeurs, essentiellement situés sur le territoire métropolitain (chiffres au 30 juin 2021).

## LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE : LE SOLAIRE

La mise en place de dispositifs vertueux de production d'énergies renouvelables et de récupération a des impacts positifs sur le climat et la qualité de l'air mais aussi pour le tissu économique local. Toulouse Métropole a mis en place cette aide financière pour accompagner les propriétaires dans le financement et l'installation de ces technologies photovoltaïques, favorisant des économies à moyen terme. Cette prime permet également de soutenir l'artisanat local et le secteur du bâtiment.

**> En chiffre :** D'un montant moyen de 1 633 €, cette prime a permis à 149 citoyens d'installer 413 kWc de panneaux photovoltaïques sur le territoire de Toulouse Métropole. Le montant total attribué en primes s'élève à 243 284 €. Avec cette prime, plus d'1 million d'€ ont été dépensés auprès de 19 entreprises (chiffres au 30 juin 2021).



## L'ÉCO-RÉNOVATION DES LOGEMENTS

La rénovation énergétique des logements est l'un des objectifs majeurs de Toulouse Métropole, inscrit dans son Plan climat (PCAET) et dans son plan de relance. Mise en place en anticipation de l'ouverture de la Maison de l'énergie, prévue en 2022, cette prime accompagne les propriétaires dans la rénovation de leur résidence principale pour réduire les consommations énergétiques. Comme la prime solaire, elle permet également de soutenir le secteur du bâtiment et ses artisans locaux.

**> En chiffre :** 6 aides à la réalisation d'audit ont été accordées à ce jour et 16 habitants ont été accompagnés par les services de la Métropole pour des rénovations très performantes, avec dans certains cas l'utilisation de matériaux biosourcés (chiffres au 30 juin 2021).

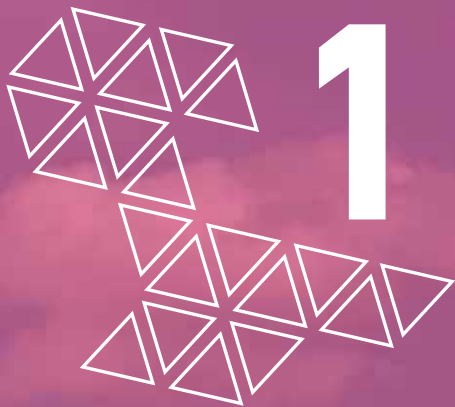


## LA RÉPAR'ACTION POUR DONNER UNE 2<sup>E</sup> VIE AUX OBJETS

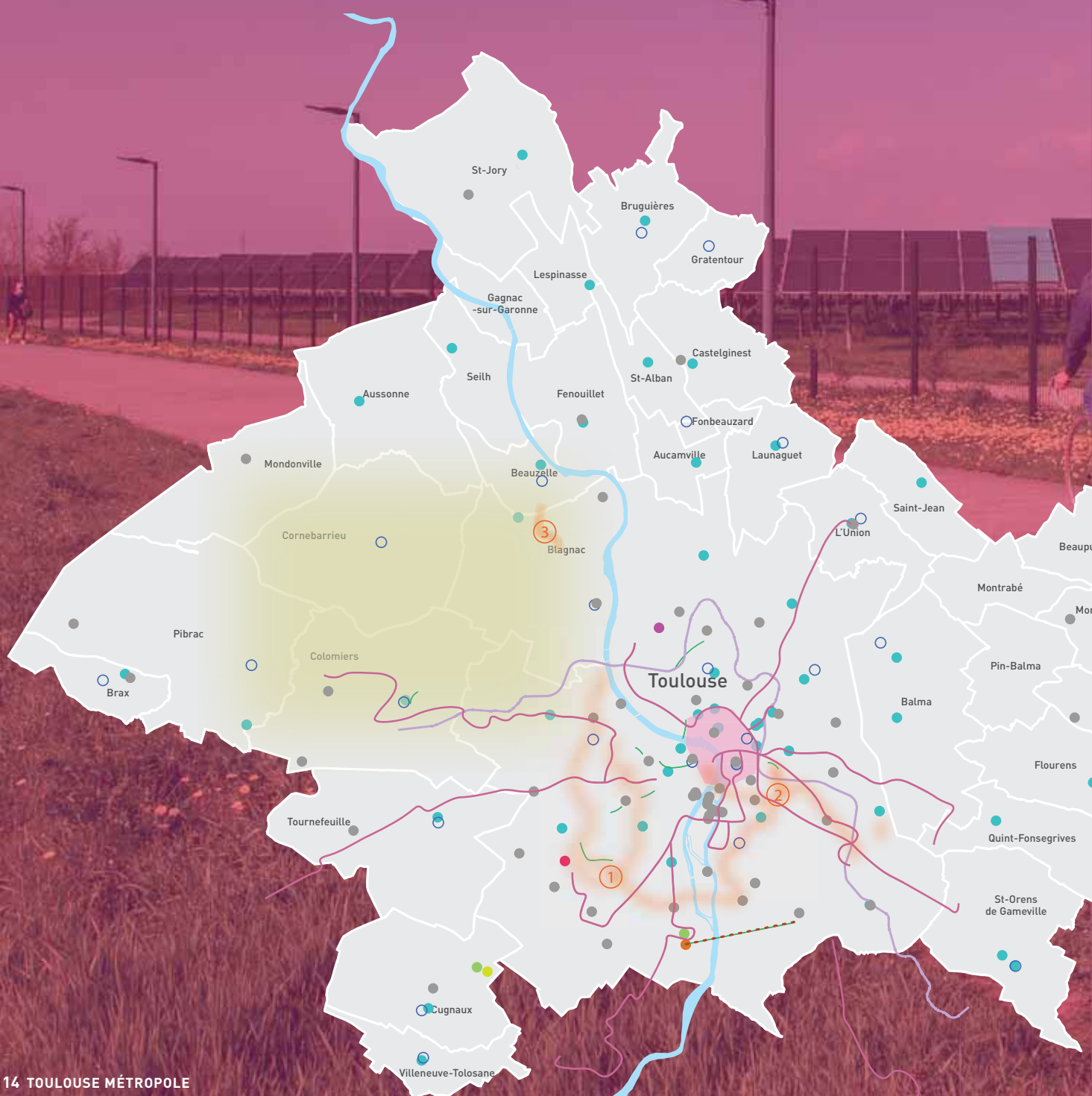
L'économie circulaire, vise à réduire la consommation de ressources et la production de déchets par le recyclage et le réemploi, en favorisant le tissu économique local. C'est également une opportunité pour un développement économique plus sobre et respectueux de l'environnement. Dans ce cadre, Toulouse Métropole a inscrit cette aide dans son plan de relance.

**> En chiffre :** D'un montant moyen de 40 €, cette prime a déjà bénéficié à 88 citoyens pour la réparation d'objets du quotidien allant des équipements audiovisuels à l'électroménager, sans oublier la téléphonie. Le montant total attribué en primes entre octobre 2020 et juin 2021 s'élève à 3 592 €. Avec cette prime, plus de 12 700 € ont été dépensés auprès de 14 professionnels du réseau Répar'Acteurs, dont la très grande majorité est implantée sur le territoire de la métropole (chiffres au 30 juin 2021).





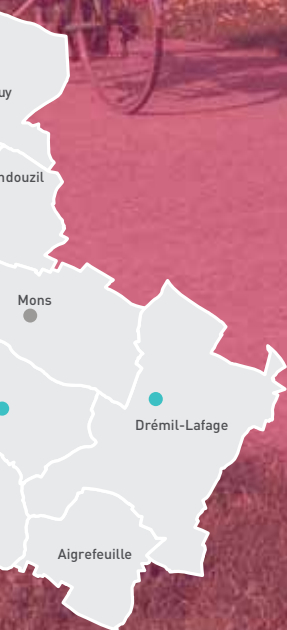
# ÉNERGÉTIQUE





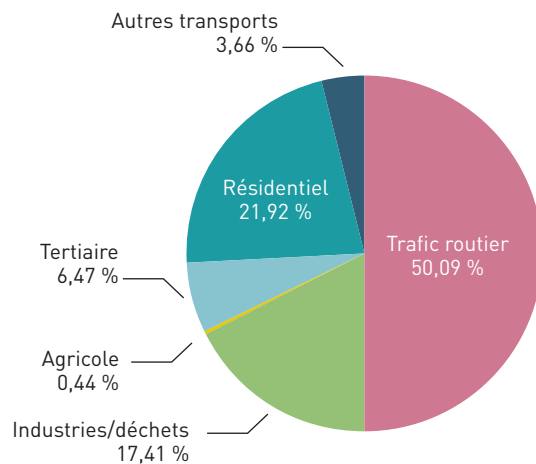
# RELEVER LE DÉFI ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la consommation énergétique, Toulouse Métropole favorise les alternatives à l'automobile et l'éco-rénovation des logements. Toulouse Métropole développe les énergies renouvelables pour réduire l'empreinte carbone du territoire.



- 3<sup>e</sup> ligne de métro
- Aménagements cyclables de transition pérennisés
- Linéo
- Téléo
- Réseaux de chaleur
- ① Réseau de chaleur du Mirail
- ② Réseau de chaleur urbain Toulouse Energie Durable
- ③ Réseau de chaleur de Blagnac
- Biométhane à la station d'épuration Ginestous-Garonne
- Capteurs météo
- Stations d'hydrogène vert
- Navette autonome à l'Oncopole
- Points d'accueil Espace Info Energie
- Pôle multimodal de Basso-Cambo
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- Futur centre d'expérimentation et de démonstration des mobilités terrestres et aériennes du futur, autonomes et décarbonnées de Vilagil
- Commute
- Octogone Toulousain : zone de rencontre

## CLIMAT



Répartition des émissions de GES du territoire en 2019 (dernières données ATMO disponibles au 27/08/2021)

### TOULOUSE MÉTROPOLE POURSUIT SA DEMARCHE CIT'ERGIE

Reconnue pour sa politique Air-énergie-climat, à travers notamment la distinction « label Cit'ergie » reçue en juin 2019 sur la base du programme d'actions de son PCAET, la Métropole poursuit l'avancement de ses actions dans ce dispositif, dans une optique d'amélioration continue. La collectivité est accompagnée par un conseiller

indépendant qui évalue sa politique publique selon un référentiel européen (en France, c'est l'ADEME qui porte ce label) et mesure les efforts engagés dans le cadre d'une démarche globale (patrimoine, aménagement, approvisionnement énergétique, déplacements, organisation interne et communication...).

## ILOTS DE CHALEUR URBAINS : LES TEMPÉRATURES À LA LOUPE

*Mieux comprendre les îlots de chaleur pour adapter la ville au changement climatique. Toulouse Métropole est la première en France à développer un outil opérationnel pour lutter contre les îlots de chaleur urbains (axe 1 du PCAET).*

### ZOOM

#### MESURE ET CARTOGRAPHIE DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION



Pour offrir à ses habitants une métropole respirable et résiliente face au changement climatique, Toulouse Métropole déploie plusieurs dispositifs innovants de suivi et de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) sur son territoire.

Dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET), Toulouse Métropole réalise une surveillance de ces îlots de chaleur urbains. Cette instrumentation permet de connaître localement l'impact du changement climatique et d'adapter la construction de la

ville : exposition des logements, choix des matériaux de construction, isolation, protections solaires, zones de fraîcheur, espèces végétales résistantes...

Avec l'appui et l'expertise du Centre National de Recherche en Météorologie (CNRM), Toulouse Métropole a développé un projet innovant : depuis 2017, 76 stations météo connectées ont été progressivement déployées pour quadriller le territoire, de l'hyper-centre aux zones résidentielles, industrielles et forestières, des bords de Garonne

*Sous l'effet du rayonnement solaire, les matériaux emmagasinent la chaleur. Après le coucher du soleil, ils la restituent plus ou moins lentement, augmentant les températures de l'air à proximité. À contrario, les espaces végétalisés, sous l'effet combiné de l'évaporation au sol, de l'évapotranspiration des plantes et des ombrages, rafraîchissent l'air. La différence relative entre la température de l'air des zones urbanisées et celle des zones naturelles à un même instant s'appelle îlot de chaleur urbain ou « ICU ». Cet écart peut atteindre 6 à 10°C.*



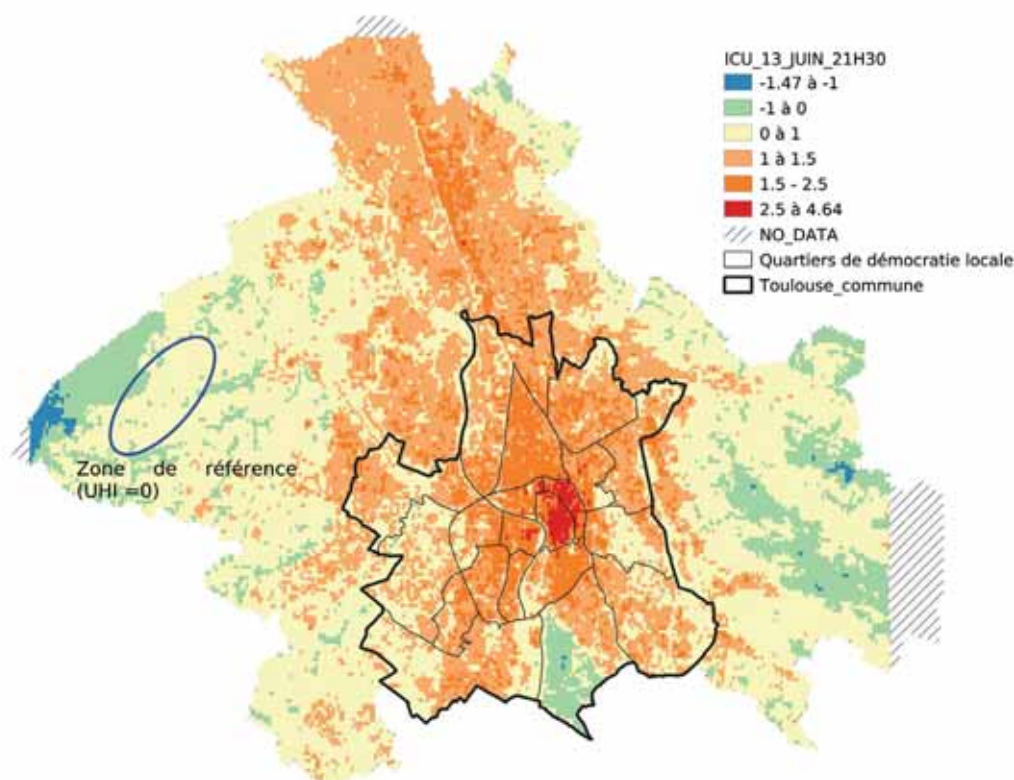
à la zone aéroportuaire. Cela permet d'assurer une surveillance climatique grâce aux données collectées en temps réel.

Depuis juin 2020, la densité du réseau permet d'éditer des cartes d'intensité des îlots de chaleur urbains particulièrement fiables et précises.

En complément, une carte des zones de fraîcheur a été réalisée et annexée au Plan canicule ; cette carte propose aux habitants des espaces publics rafraîchis en période de canicule.

Ce suivi des îlots de chaleur urbains permet d'orienter certaines actions opérationnelles de l'action publique. Les données recueillies ont permis d'améliorer le confort thermique des espaces publics et résidentiels, d'encourager la conception bioclimatique des bâtiments, de favoriser la végétalisation pour créer des îlots de fraîcheur ou encore d'intervenir sur les matériaux utilisés afin de modérer les phénomènes de surchauffe locale.

### Ilot de chaleur urbain (écarts de températures) modélisé à partir des données de températures relevées le 13 juin 2021 à 21h30



## ▶ ÉNERGIE : RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

*Les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables sont au cœur de la stratégie métropolitaine (axe 3 du PCAET).*

### LES RÉSEAUX DE CHALEUR

#### Les atouts des réseaux de chaleur

Les principaux atouts des réseaux de chaleur vertueux sont, y compris pour les quartiers neufs :

- la stabilité des prix de vente de la chaleur livrée (d'autant plus importante que la part des énergies renouvelables et de récupération sur le réseau est élevée) ;

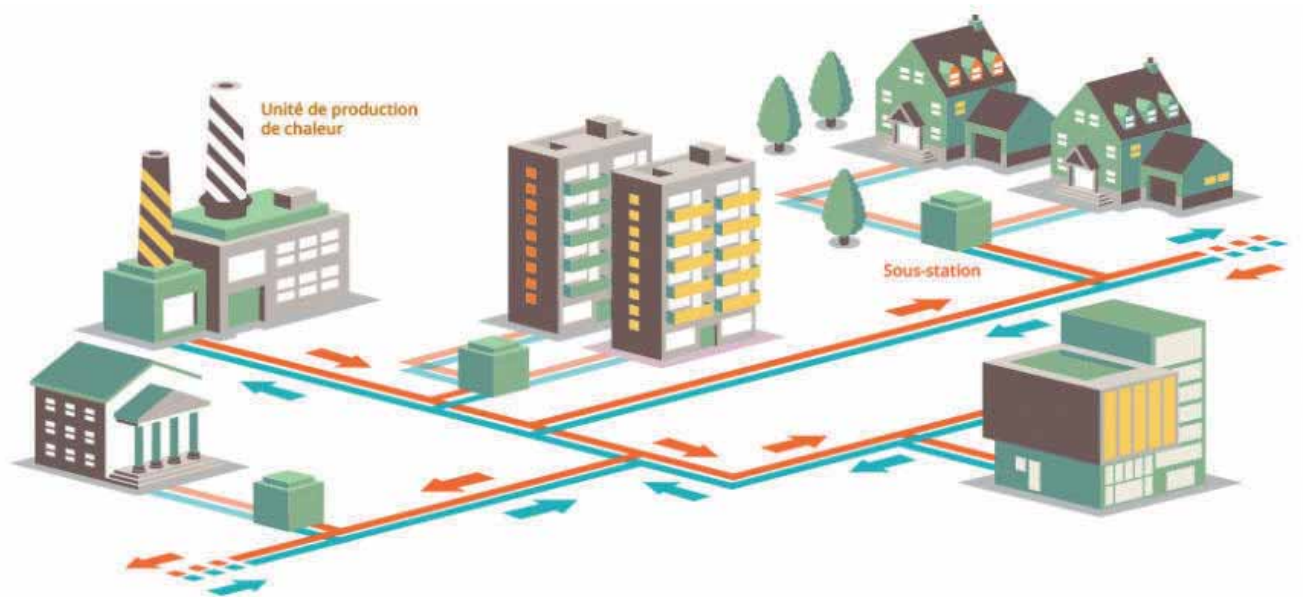
*Les réseaux de chaleur : un chauffage vertueux à coût maîtrisé, avec des sources d'énergies locales*





## Relever le défi énergétique et climatique

- la capacité d'un réseau à faire basculer très rapidement tous ses usagers vers des modes de chauffage vertueux (+ de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération EnRR), contrairement aux modes de chauffage décentralisés habituels. Il suffit d'une seule décision d'investissement pour faire passer plusieurs milliers de logements d'un mode de chauffage fossile aux énergies renouvelables ;
- la mobilisation de sources d'énergie locales, territoriales : contribue à l'économie locale ;
- la chaleur directement utilisable par les usagers : centralisation de la maintenance ;
- l'approche technico-économique réalisée systématiquement en coût global par les porteurs de projets avant le lancement (investissement et exploitation) ;
- la qualité de l'air et la maîtrise des émissions polluantes sur les productions centralisées soumises à des quotas très stricts, compte tenu de leurs tailles significatives.



Les réseaux de chaleur constituent le seul moyen de mobiliser massivement des sources de chaleur renouvelable telles que :

1. La géothermie profonde : distribution de la chaleur vers les utilisateurs renouvelables ;
2. La géothermie intermédiaire de grande puissance assistée de pompe à chaleur ;
3. La biomasse de grande puissance : construction des chaufferies en périphérie des villes pour faciliter l'approvisionnement ;

4. La chaleur de récupération issue d'Usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) ;
5. La récupération de chaleur sur eau de mer/ eau de lac/rivière et eaux usées pour une utilisation collective ;
6. La chaleur fatale issue de l'industrie ;
7. La chaleur fatale issue des systèmes de cogénération ;
8. La chaleur solaire thermique issue de champs de capteurs (peu utilisée en France à ce jour).

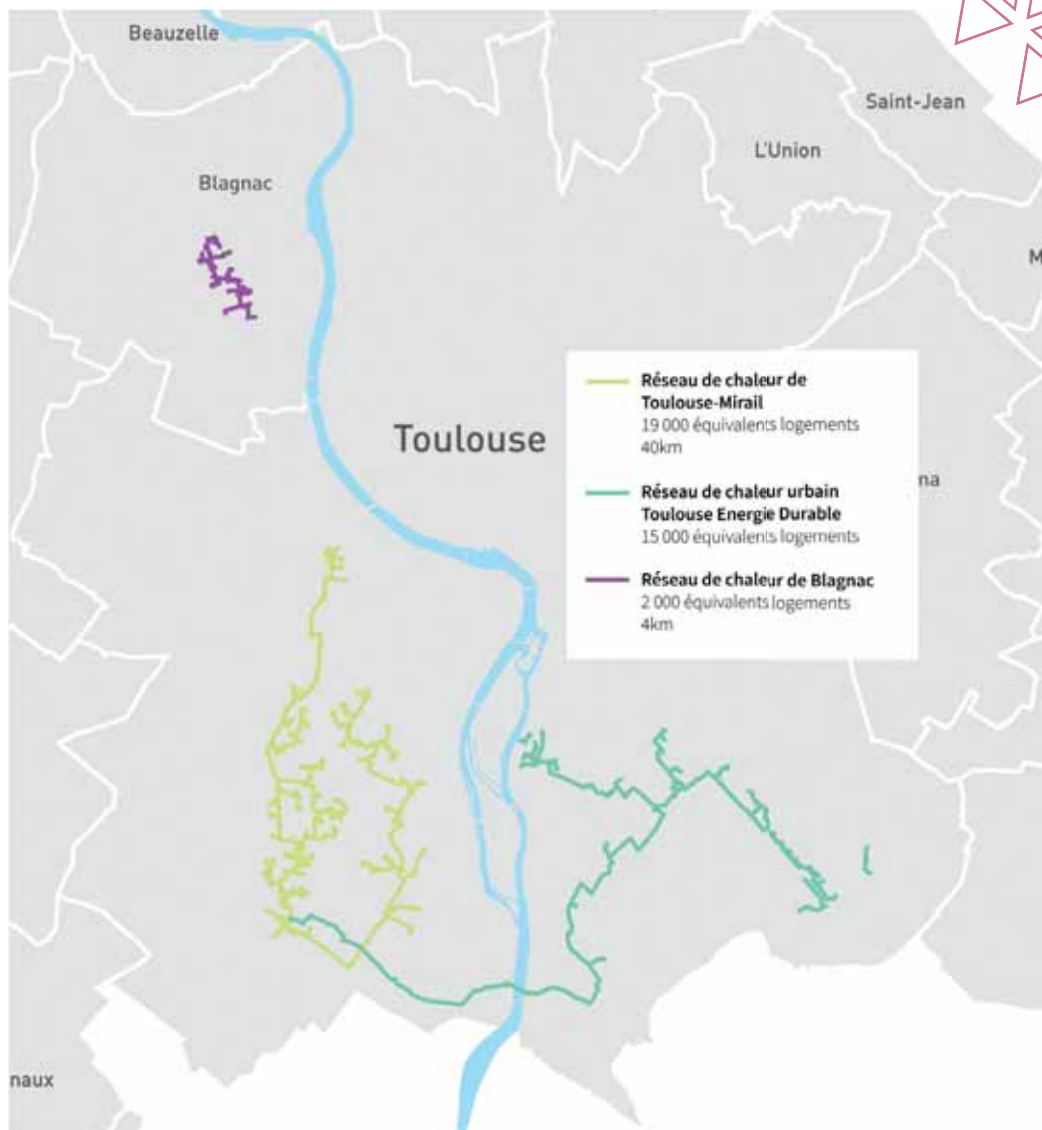
Source : ADEME

## ZOOM

### DES RÉSEAUX DE CHALEUR URBAINS EN EXTENSION, DE BLAGNAC À TOULOUSE - PLAINE CAMPUS

Doubler la part des énergies renouvelables locales dans la consommation d'énergie est l'un des objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Toulouse Métropole. Pour y parvenir d'ici 2030, la collectivité prévoit d'étendre et d'optimiser ses trois réseaux de chaleur et de froid de son territoire.

Ces réseaux sont principalement alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, comme la chaleur issue de l'incinération des déchets, la géothermie ou la biomasse.



### Réseaux de chaleur urbains de Toulouse Métropole (Le Mirail, Plaine Campus, Blagnac)

	Évolution 2019/2020	Évolution 2017/2020
Puissance souscrite (MW)	+4 %	+28 %
Énergie livrée en sous-station (GWh)	+24 %	+32 %

#### Le réseau de chaleur de Blagnac : biomasse et géothermie

La chaufferie biomasse (bois), dont la construction s'est achevée en avril 2021 dans le périmètre de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, va être pleinement opérationnelle pour le début de la saison de chauffe en octobre 2021. Reliée au réseau de chaleur géothermique du Ritouret, sa puissance de 1,6 MW permettra d'augmenter le taux d'énergie renouvelable du réseau de 60 % à 74 % et d'alimenter de nouveaux bâtiments, dont une partie de ceux de l'aéroport.

Ce réseau est alimenté par de la géothermie profonde (à 1 500 mètres). Il s'étend sur près de 4 kilomètres et dessert près de 2 000 équivalent-logements.

#### Le réseau de chaleur de Toulouse-Mirail : la valorisation de la chaleur de l'incinération

Ce réseau est le plus ancien de la Métropole ; il alimente plusieurs dizaines de milliers de Toulousains du sud-ouest de la ville, grâce à la chaleur produite par le centre de valorisation des déchets ménagers et industriels banals du Mirail (usine d'incinération SETMI). Avec un taux d'énergie renouvelable et de récupération de 99 %, ce réseau est particulièrement vertueux. En 2020, l'extension du réseau de Toulouse-Mirail s'est poursuivie avec le développement de la ZAC Cartoucherie et le raccordement de nouveaux bâtiments comme la salle de spectacle du Zénith.



Le réseau va prochainement s'étendre encore vers le CHU Purpan. L'hôpital utilisera la chaleur de l'incinérateur pour la production d'eau chaude sanitaire en été, évitant le recours à sa chaufferie biomasse pendant cette période.

#### Chiffres clés du réseau :

- Plus de 40 kilomètres de longueur
- 19 000 équivalents logements raccordés
- 164 GWh de chaleur livrée par le réseau chaque année en moyenne
- Permet d'éviter l'émission de 43 000 t de CO<sub>2</sub> par an par rapport à un chauffage au gaz
- Énergie économiquement attractive : 48 euros TTC/MWh

Des extensions ont été réalisées ces dernières années :

- vers le quartier Bagatelle / Faourette (inauguration le 31 janvier 2017) : plus de 1800 logements alimentés pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- vers l'éco-quartier de la Cartoucherie (inauguration le 7 septembre 2017) : plus de 2000 équivalents logements alimentés pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire. L'innovation est la mise en place du premier réseau de froid en France alimenté à 100% par la valorisation énergétique de l'incinération des déchets de l'usine d'incinération, avec une perspective de livraison de 1,7 GWh de froid.

#### Le réseau de chaleur Toulouse énergie durable : Montaudran et Malepère

Mis en service fin 2019, le réseau de chaleur TED (Toulouse Energie Durable) a été étendu sur la zone est de la Métropole. Comme pour le réseau Toulouse-Mirail, il valorise la chaleur produite par l'usine d'incinération SETMI, avec un appoint par une chaufferie au gaz située à Montaudran Aerospace.

En 2020, les études se sont poursuivies pour permettre la valorisation de la chaleur issue du supercalculateur du centre de recherche Clément Ader grâce à une « boucle d'eau tempérée ». Dans ce cas, le principe est basé sur la récupération des calories produites pour le refroidissement du bâtiment qui abrite le supercalculateur.

En 2022, le réseau de chaleur TED sera étendu jusqu'à la Zac Malepère (au sud-est de Toulouse), avec près de 6 km de réseau supplémentaires.

En avril 2021, Toulouse Métropole a approuvé le principe de l'extension du réseau TED vers l'île du Ramier ; les travaux devraient intervenir en 2023-2024. Au terme de son développement, le réseau alimentera environ 15 000 équivalents logements, notamment dans les Zac d'Empalot, de Toulouse Aerospace et au CHU Rangueil avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération de 70%. Cela permettra d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de 19 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an par rapport à un chauffage au gaz.

## LES RÉSEAUX EXEMPLAIRES DE TOULOUSE MÉTROPOLE RÉCOMPENSÉS

En 2020, les réseaux de chaleur urbains du Mirail et de Blagnac ont été récompensés par le label « Ecoréseau de chaleur » de l'association de collectivités locales Amorce, pour la qualité de réseaux de chaleur exemplaires sur les plans environnemental, économique et social. En effet,

alimenté à 99% par la chaleur fatale issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Mirail et avec un prix moyen de 45 € HT/MWh, inférieur de plus de 30% à la moyenne nationale des réseaux de chaleur, le réseau du Mirail répond largement à ces exigences.

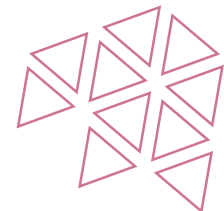
## L'HYDROÉLECTRICITÉ

La Régie municipale d'électricité de la ville de Toulouse (RMET) assure la production annuelle de plus de 20 GWh grâce à l'hydroélectricité. Les centrales hydro-électriques sont : l'usine

du Ramier, située sur l'île du Ramier et mise en service en 1922, et l'usine de la Cavaletade, située dans le secteur Oncopole et mise en service en 2014.

### Centrales hydroélectriques de la RMET

	2020
Électricité produite livrée au réseau (GWh)	24



## LE PHOTOVOLTAÏQUE

### La plus grande centrale photovoltaïque française en milieu urbain

La centrale photovoltaïque implantée sur le site de l'Oncopole compte 35 000 panneaux solaires installés sur des terrains de l'ancienne usine AZF. Cette opération participe à la reconversion d'une partie du site ainsi qu'à la démarche métropolitaine en matière de transition énergétique.

Cette « centrale au sol » produit 20 000 MWh par an, l'équivalent de la consommation électrique de 4 100 foyers ; elle a commencé à produire en octobre 2020.

Ce projet est porté par une société de projet ou SAS composée de la RMET (Régie Municipale d'Électricité de Toulouse), Toulouse Métropole, la SAS MPEI (Midi-Pyrénées Énergie Investissement), le développeur privé Urbasolar et Citoy'enR.

La participation de Citoy'enR permet de mobiliser les citoyens en les associant concrètement dans la transition énergétique avec un projet local.

### Le potentiel photovoltaïque des parkings à valoriser

En 2020 et 2021, les parkings de la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont été identifiés comme susceptibles d'accueillir des ombrières photovoltaïques. À l'issue de ce travail, 9 parkings ont été identifiés qui constituent une surface exploitable d'environ 6 500 m<sup>2</sup>, soit un potentiel de production de 1 MWc.

Il reste désormais à engager une consultation pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques pour ces parkings. Ils seront mis à la disposition d'un porteur de projet afin d'y développer une source de production d'énergie renouvelable.

Cette solution permettra également d'améliorer la qualité de service des parkings :

- Mettre à l'abri les voitures (canicule/intempérie)
- Possibilité d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

## LE GAZ « VERT » ISSU DE LA STATION D'ÉPURATION DE GINESTOUS-GARONNE

En septembre 2020, du biométhane ou « gaz vert » issu de digestion des boues de station d'épuration a été injecté pour la première fois à Toulouse dans le réseau public de gaz géré par GRDF.

Un aboutissement pour la Métropole qui poursuit son ambition de transformer la station d'épuration de Ginestous-Garonne en une station vertueuse et économe, produisant une énergie verte directement utilisable par les habitants de la Métropole. Ce projet, d'un montant global de 28 millions d'euros et aidé à hauteur de 10 millions d'euros par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région, a été initié en 2015.

En 2021, la production de biométhane devrait être supérieure à 50 GWh, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 10 000 à 12 000 habitants. À terme, la station d'épuration de Ginestous-Garonne deviendra, grâce à cette installation, l'une des rares unités de traitement des eaux usées en France à être autosuffisante en énergie.

Grâce à la méthanisation, les quantités de boues vont passer de 15 000 tonnes à 7 000 tonnes par an. Dès décembre 2020, la méthanisation a permis de réduire de moitié les boues produites par l'usine. Cela permet également la réduction des nuisances olfactives.

Cette réduction importante du volume de boues à traiter a ainsi permis l'arrêt définitif de la plateforme de compostage des boues de Candélie au printemps 2021, mettant un terme aux nuisances olfactives générées par cet équipement.



## USINE DE GINESTOUS GARONNE, PRODUIRE DU GAZ À PARTIR DES EAUX USÉES

Au début de l'année 2020, l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne sera complétée par un dispositif de méthanisation des boues et de valorisation du biogaz. Il permettra de diminuer de moitié le volume des boues à traiter et d'injecter le gaz produit dans le circuit de GRDF.

### 1 Dépollution des eaux usées

125 000 m<sup>3</sup>/jour  
Décantation des eaux usées pour retirer le sable et les graisses de l'eau



Eau propre

Eau Rejet de l'eau traitée en Garonne

Boues épaissies

850°C

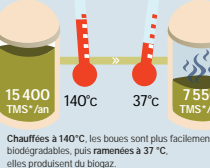
Incinération

Séchage thermique

Granulés pour l'enrichissement des terres agricoles

NOUVEAU EN 2020

### 2 Méthanisation des boues



Chauffées à 140°C, les boues sont plus facilement biodégradables, puis ramenées à 37°C, elles produisent du biogaz.

soit 51% de boues à traiter en moins

Biogaz 7,5 millions de Nm<sup>3</sup>/an\* composé de méthane et d'autres gaz.

### 3 Production d'énergie

Épuration du biogaz en biométhane  
Biométhane 5 millions de Nm<sup>3</sup>/an  
Le biométhane est un gaz propre équivalent au gaz naturel.

Grâce à la méthanisation des boues - 10 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an soit l'équivalent de 4700 voitures en moins ou la capacité d'absorption du CO<sub>2</sub> par 300 000 arbres

Les tonnes de matières sèches (TMS) et les quantités de biogaz sont des estimations pour 2021

### Un plan zéro odeur

La production d'énergie va générer un revenu de 3,75 M d'euros environ. Ce budget va participer à la mise en place de ce plan :

- 1 - Renforcement de l'isolation des équipements émettant des mauvaises odeurs ;
- 2 - Modernisation de la désodorisation ;
- 3 - Suivi et diagnostic des odeurs en temps réel ;
- 4 - Suppression de la compostière de boues ;
- 5 - Suppression du stockage à l'air libre des granulés.

Par ailleurs, le sécheur thermique va également être renouvelé (11,9 M d'euros).

Suppression de la compostière

GRDF 50 GWh/an

Injecté dans le circuit GRDF pour un revenu estimé d'environ 3,75 millions d'euros/an

Chauffage et eau chaude pour 11 000 habitants/an

ou Gaz naturel de ville pour les autobus, soit 230 bus/an

\* Lexique  
1 Nm<sup>3</sup> de biométhane = 10,7 KWh  
TMS : tonnes de matière sèche  
Gwh/an : gigawatt-heure par an

Pour plus d'informations : [toulouse-metropole.fr](http://toulouse-metropole.fr)

Illustration : Dorianne de la Courville / France 3 Méditerranée

## HYDROGÈNE VERT : UNE STATION À L'ONCOPOLE, UN CAMPUS À FRANCAZAL

Autorité organisatrice de l'énergie, Toulouse Métropole se positionne comme un territoire d'expérimentation pour le développement de projets de mobilité hydrogène.

En novembre 2019, Toulouse Métropole a lancé, en partenariat avec Tisséo, un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une station de production et de distribution d'hydrogène vert sur le site de l'Oncopole, à proximité du dépôt de bus Tisséo de Langlade.

Tisséo prévoit d'acquérir et de mettre en circulation 6 à 8 bus à hydrogène 100 % décarbonés. C'est HyPort, société de projet composée de Engie solution et l'AREC (Agence Régionale

Energie Climat) que la Métropole a retenu pour le déploiement et l'exploitation d'une station d'hydrogène gazeux.

L'hydrogène sera produit grâce à un électrolyseur d'une puissance de 1 MW alimenté par de l'électricité fournie par un producteur local et avec un minimum de 25 % d'énergie renouvelable. La capacité de production visée est de 300 kg d'hydrogène vert par jour.

Sur le site de l'aéroport de Franczal, propriété de Toulouse Métropole et tourné vers les mobilités du futur, un techno-campus dédié aux technologies de l'hydrogène est en cours de maturation et devrait voir le jour à l'horizon 2024.

### ET AUSSI :

## TOULOUSE MÉTROPOLE ACCOMPAGNE LES HABITANTS DANS LEURS PROJETS DE RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES



Sur le territoire métropolitain, les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre sont le transport et le résidentiel. C'est pourquoi Toulouse Métropole a fait de la rénovation énergétique des bâtiments l'une de ses priorités avec un objectif fixé de 7500 logements rénovés par an, contre 3000 actuellement.

Pour cela, la création d'une Maison de l'énergie est programmée début 2022. Ce service permettra l'accompagnement des particuliers dans les travaux de rénovation énergétique de leur logement, pour accélérer et amplifier la rénovation énergétique sur le territoire.

Ce service sera gratuit et permettra aux habitants de bénéficier de conseils et d'informations concernant l'élaboration du diagnostic technique et social, la définition du projet d'amélioration du logement, l'analyse des devis et la mise à disposition d'offres de financement attractives.

Cette première année 2021 a été consacrée à la définition de la structure du service, au dévelop-

pement d'un catalogue de solutions techniques, à la formation et la mobilisation des professionnels.

Pour la mise en place de ce service, Toulouse Métropole a visé l'excellence en s'associant avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), GRDF, Solagro, l'INSA de Toulouse, l'Agence parisienne du climat et l'agence de l'énergie allemande Zebau.

Ce projet a été sélectionné par la Commission européenne dans le cadre du programme de recherche et d'innovation « Horizon 2020 ». Le projet I-HEROS (Integrated Home Energy RenOvation Service) fait l'objet d'un financement de l'Europe à hauteur de 1,5 million d'€.







## ► EN ROUTE VERS LES NOUVELLES MOBILITÉS

*Favoriser les alternatives à l'automobile individuelle, source importante d'émission de gaz à effet de serre, est un enjeu majeur pour la Métropole. Cela passe par le développement des transports en commun, des modes dits « doux » ou « actifs » ou encore de l'électromobilité... De nombreuses pistes sont explorées (axe 2 du PCAET).*

### DES TRANSPORTS EN COMMUN INNOVANTS ET EFFICACES

#### Une offre de transports en commun toujours plus complète et engagée dans le développement durable

Dans un contexte de développement économique et de forte urbanisation, avec une augmentation sensible des déplacements, Tisséo Collectivités

mène une politique de développement des transports en commun qui concerne 115 communes et 1 million d'habitants. Définie par les élus du comité syndical du SMTC (Syndicat Mixte de Transport en Commun), qui regroupe Toulouse Métropole, la Communauté d'agglomération du Sicoval, le Syndicat intercommunal des transports de la région toulousaine et le Muretain Agglo, Tisséo a pour objectif d'assurer à chaque usager un transport efficace, qui passe par le développement du réseau et permet de limiter l'usage de la voiture.

Ainsi, plusieurs projets d'envergure sont engagés.

Transports en commun	Évolution 2019/2020	Évolution 2015/2020
Déplacements en transports en commun (en millions) – données sur le périmètre d'intervention de Tisséo	-39%*	-29%*
Places de parking P+ R en service – données sur le périmètre d'intervention de Tisséo	+1,3%	+12%

\* La situation sanitaire de l'année 2020 a impacté de nombreux domaines. Cet impact est visible sur un certain nombre des chiffres présentés.



#### Le chantier du téléphérique Téléo

Les travaux du téléphérique urbain sud se poursuivent pour une mise en service au 4<sup>e</sup> trimestre 2021. Le levage des 5 pylônes débuté en juillet 2020 s'est achevé, tout comme le spectaculaire déroulage des câbles. Les 15 cabines, entièrement conçues et fabriquées en France, seront livrées durant l'été 2021. Le plus long téléphérique de France desservira trois pôles majeurs, l'Oncopole, l'hôpital de Rangueil et l'université Paul-Sabatier, générateurs de déplacements et d'emplois. Maillon de la ceinture sud de l'agglomération toulousaine, Téléo sera connecté aux lignes structurantes du réseau de transport, tel que le métro et les Linéo, lignes de bus à haut niveau de service. Alternative efficace à la voiture, il va contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (400 tonnes par an) en transportant jusqu'à 8 000 voyageurs par jour et en décongestionnant le périphérique. Grâce à sa motorisation 100% électrique et sa faible emprise au sol, Téléo est 30 fois moins polluant que la voiture et affiche l'empreinte énergétique la plus faible de tous les moyens de transports en commun de la Métropole. Le téléphérique traverse la vallée de la Garonne, classée Natura 2000 pour sa biodiversité. Les travaux ont été préparés pour préserver les zones naturelles. L'intégration des enjeux Biodiversité a permis de préserver plus de 1 000 arbres et un programme de plantations permet de compenser les impacts du projet, avec plus de deux arbres plantés par arbre abattu.



Chantier du téléphérique Téléo



### La 3<sup>e</sup> ligne de métro

Cette ligne qui va relier Colomiers à Labège et dont la mise en service est prévue fin 2028, entre dans sa phase opérationnelle. Les études d'avant-projet ont été validées et les premiers travaux préalables de repérages, de déplacement ou de renforcement de réseaux situés en sous-sols à proximité des futurs ouvrages, ont démarré grâce au Plan de relance pour l'emploi de Toulouse Métropole.

Ce sont 200 000 voyageurs par jour qui pourront emprunter cette 3<sup>e</sup> ligne dès sa mise en service et jusqu'à 600 000 à terme grâce à son évolutivité. De plus, d'un point de vue environnemental, elle permettra d'économiser 250 000 km de trajets polluants par jour, soit une économie de près de 28 700 tonnes de gaz à effet de serre par an, soit l'équivalent des émissions d'une commune de 7 472 habitants.

Tisséo Voyageurs, qui exploite, développe et commercialise le service de transport urbain, s'est aussi mobilisé pour contribuer aux actions menées par Toulouse Métropole, pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver l'environnement. Tisséo a engagé des actions autour de la performance énergétique des bâtiments, la végétalisation des espaces non bâtis, le développement de la biodiversité ou des achats responsables.

### Basso-Cambo : le pôle multimodal augmente ses capacités et services pour une mobilité durable

À Basso Cambo, Tisséo Collectivités aménage un pôle multimodal pour offrir plus de places de stationnement et de services aux usagers du réseau de transports. L'objectif est d'augmenter l'utilisation des transports en commun pour limiter la présence de la voiture en ville.

Le parc relais existant sera étendu d'ici à fin 2022 grâce à la construction d'un nouveau parking aérien de 5 étages qui abritera 480 places de stationnement pour les usagers du métro et des bus et pour les salariés des bureaux implantés sur la zone. Pour accueillir les nouveaux usages, le parc relais Sud sera réaménagé et comptera 70 places pour les véhicules légers, une aire de covoiturage et 100 places dédiées aux vélos. Avec 780 places de stationnement sur l'ensemble du site, la capacité augmentera de 60 % pour les voyageurs. Des bornes de recharge électrique seront installées début 2023, en complément de celles qui équiperont d'ici-là les parcs relais de Borderouge, Balma-Gramont et Ramonville.

### Des transports en commun prioritaires pour plus d'efficacité

Des aménagements ont été réalisés pour donner la priorité aux transports en commun sur 305 carrefours de la métropole, dont 69 dédiés au tramway et 236 aux bus. Ces interventions ont eu lieu sur les phases de travaux des lignes de bus à haut niveau de service Linéo 4, 5, 10, et 11, sur la ceinture Sud et sur le projet Grand Matabiau.

## LES NOUVELLES MOBILITÉS DU TERRITOIRE

### L'évolution des mobilités sur la zone aéroportuaire : le succès du projet COMMUTE

Pour décongestionner le trafic sur la zone aéroportuaire, plusieurs actions innovantes ont été développées : application pour la mobilité et le covoiturage, plan de mobilités inter-entreprises, autopartage, télétravail, horaires décalés,...

Ce plan a porté ses fruits et le résultat du déploiement de COMMUTE est très positif : un recul de l'utilisation de la voiture individuelle au profit du vélo et l'augmentation du covoiturage occasionnel. Ces actions ont permis d'éviter l'équivalent de plus d'un million de kilomètres parcourus. Accentué par la crise sanitaire, le télétravail a très fortement progressé. Ce changement de comportements a permis une réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, toujours en lien avec les partenaires, Tisséo Collectivités va poursuivre un grand nombre d'actions depuis la mise en œuvre du plan de mobilité inter-employeurs jusqu'aux différents services vélos et de covoiturage, en passant par l'expérimentation de l'usage de l'application de mobilité sur d'autres territoires de l'agglomération.

Par ailleurs, un référentiel normatif reprenant l'approche développée pour COMMUTE devrait être répliqué sur d'autres territoires tant au niveau national qu'europpéen.

### Résultats estimés à la fin du projet en décembre 2020 :

Ces résultats ont été impactés par la crise Covid 19

- Recul de l'utilisation de la «voiture individuelle», dont l'usage est passé de **70 % à 61 % (en 2019 avant Covid de 75 % à 70%)**
- Progression significative dans l'usage du **vélo**, dont l'usage est passé de **10 % à 20 % (en 2019 avant Covid de 5 % à 10%)**
- Augmentation du **télétravail** : Le nombre de télétravailleurs réguliers est passé de **6 % à 55 % (en 2019 avant Covid 6 % notamment pour ATR, Aéroport Toulouse-Blagnac et SAFRAN)**
- Progression du **covoiturage** comme mode « occasionnel », passant de **8 % à 12 % (en 2019 avant Covid 4%)**
- **15%** des collaborateurs des entreprises COMMUTE utilisent l'application **Karos (en 2019 avant Covid 10%)**





Covoiturage	Évolution 2019/2020	Évolution 2015/2020
<b>PÉRIMÈTRE TISSÉO</b>		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	+2,3 %	+283 %
Nombre de parkings de covoiturage desservis par Tisséo	+6,3 %	+240 %
<b>PÉRIMÈTRE TOULOUSE MÉTROPOLE</b>		
Nombre de spots de covoiturage desservis par Tisséo	+4 %	+83 %

- Impact estimé du recul de la voiture à l'échelle des 5 entreprises COMMUTE (Aéroport Toulouse-Blagnac, Airbus, ATR, Safran, Sofra Stéria) :

- **90 000 km** en voiture et **17 tonnes de gaz à effet de serre** évités par jour (en 2019 avant Covid : 53 000 km évités et 10 tonnes de gaz à effet de serre évités par jour)

- Un **gain** estimé de **12 kg COV, 52 kg de NO<sub>x</sub>, 3 kg de particules chaque jour** (en 2019 avant Covid : 7 kg COV, 30 kg de NO<sub>x</sub>, 2 kg de particules chaque jour)

Mis en place pour l'ensemble des acteurs publics et privés de la plateforme aéroportuaire, le projet COMMUTE, financé à 80 % par l'Union européenne, a expérimenté de 2017 à janvier 2021 un modèle de gestion collaborative piloté par Toulouse Métropole.

Le succès majeur de COMMUTE a été de mettre en place un modèle de management collaboratif public et privé de la mobilité. Les acteurs économiques et les collectivités publiques ont pu ainsi expérimenter la mise en œuvre d'un plan d'action répondant aux enjeux des déplacements quotidiens domicile-travail.

### VILAGIL, un projet de territoire innovant pour améliorer les déplacements

Pour faire face à l'étalement urbain du grand territoire, couplé à une croissance démographique importante, l'amélioration des conditions de déplacement des populations est au centre des préoccupations de la Métropole et des intercommunalités du territoire. La nécessité de fluidifier les déplacements passe par le développement de nouvelles solutions de mobilité et l'augmentation de l'offre de réseau de transport en commun pour recevoir, d'ici 2025, 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires.

Imaginé par Toulouse Métropole, avec plus de 20 partenaires publics et privés, le programme VILAGIL a pour ambition de réduire la congestion dans les lieux de transport et d'améliorer le cadre de vie sur le territoire. Cela passe par le changement des pratiques de mobilités urbaines, l'intégration des technologies innovantes et la garantie d'une

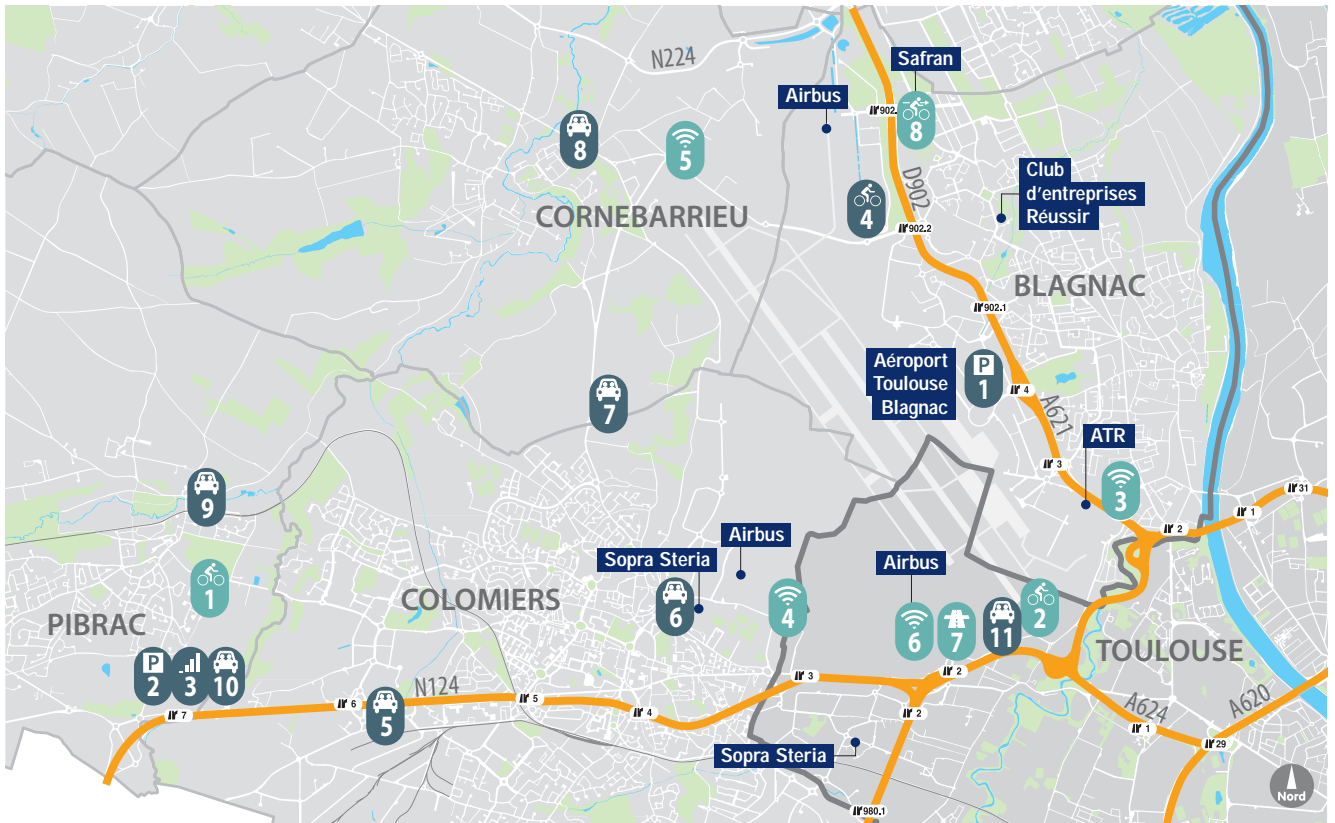
souveraineté numérique des métropoles. Le projet est dicté par une feuille de route concrète et innovante et la mise en œuvre de 16 actions clés. Il s'agira d'apporter des solutions opérationnelles et pérennes de mobilité en s'appuyant sur des partenaires industriels et la mise en place d'une gouvernance innovante. Le budget prévisionnel du projet atteint 165 millions d'€.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est l'un des objectifs clés retenus et représente une opportunité permettant d'accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

La volonté de Toulouse Métropole et le retour d'expériences du réseau public de bornes de recharge en Occitanie Révéo servent de socle à l'élaboration d'un schéma directeur. C'est ainsi qu'un nouveau réseau de bornes de recharge électriques, porté par Bouygues Énergies & Services, vient compléter l'offre du réseau Révéo.

Les différents aspects de cette action ont été travaillés en 2020 : nombre de bornes de recharge, choix des sites d'implantation, structure juridique, démarche de participation citoyenne, business model et rôle des investisseurs. Un dossier complet, recensant tous ces éléments, a été proposé en février 2021 à la Caisse des dépôts et consignations, qui est un possible investisseur.

Reconnu « Territoire d'innovation » par l'État, ce projet a également pour objectif de développer un modèle de mobilité à l'échelle du territoire national et international, à travers le développement de technologies et services nouveaux, notamment lié à la mobilité aérienne urbaine, l'intelligence artificielle et aux datas. C'est dans ce cadre que vont être menés les travaux du futur centre d'expérimentation et de démonstration des mobilités terrestres et aériennes du futur, autonomes et décarbonées à Franczal. L'aménagement du site, dont Toulouse Métropole est propriétaire, regroupera des investisseurs publics et privés afin de développer des solutions de transport intégrées et multimodales pour les trajets du quotidien des habitants de la Métropole.



## LES ENTREPRISES PARTENAIRES

Aéroport Toulouse Blagnac, Airbus, ATR, Safran, Sopra Stéria, Club d'entreprises Réussir

## LES INFRASTRUCTURES CRÉÉES PAR COMMUTE

### VÉLO

#### Pistes cyclables

- 1 Pibrac - chemin de l'Ancienne Tuilerie (900 m)
- 2 Toulouse - chemin Laporte (300 m)

#### Totems vélos

Le totem enregistre les passages quotidiens et annuels. Ces chiffres serviront à réaliser des statistiques.

- 3 Blagnac - avenue Pierre-Georges-Latécoère
- 4 Colomiers - chemin de Chèvrefeuille
- 5 Cornebarrieu - route de Toulouse
- 6 Toulouse - giratoire de la Crabe, site Saint-Martin

#### Plateau traversant cyclable

- 7 Toulouse - giratoire de la Crabe, site Saint-Martin

#### Accès vélo pour l'entreprise Safran

- 8 Blagnac - rue Blériot

## COVOITURAGE

### Parking

- 1 Blagnac - Aéroport Toulouse Blagnac (8 places)
- 2 Pibrac - Sortie n°7 RN124 (25 places)

### Bornes de recharges électriques

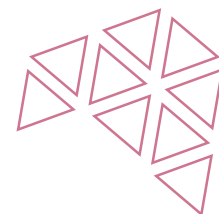
- 3 Pibrac - 2 bornes sur le parking

### Spots de covoiturage

Un spot est une zone de pose/dépose des passagers installée à proximité d'une station de transport en commun.

- 4 Blagnac - rue Joseph-Strauss
- 5 Colomiers - route de la Salvétat
- 6 Colomiers - avenue Yves-Brunaud
- 7 Colomiers - route de Cornebarrieu
- 8 Cornebarrieu - route de Toulouse
- 9 Pibrac - impasse de la Gare
- 10 Pibrac - sortie n°7 RN124
- 11 Toulouse - giratoire de la Crabe





## PRIORITÉ AUX VÉLOS ET AUX PIÉTONS

### ZOOMS

#### POUR FAVORISER L'USAGE DU VÉLO, LES « CORONA-PISTES » MAINTENUES



Renforcer l'usage des modes de déplacement non polluants sur son territoire est une des priorités de Toulouse Métropole. Ainsi, elle a développé en avril 2020 un plan d'action pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes et des piétons en période post-confinement et permettre à de nouveaux habitants de choisir la marche et le vélo pour leurs déplacements quotidiens, en sécurité et en respectant les règles de distanciation physique.

Près de 12 kilomètres de nouvelles voies cyclables de transition ont ainsi été aménagées entre avril et juillet 2020 avec la création de voies dédiées, l'élargissement de couloirs partagés entre les bus et les vélos ou le marquage au sol de carrefours. Elles ont rapidement connu une forte augmentation de la fréquentation ; pour certaines pistes, cette augmentation a été multipliée par 3.

Piéton et circulation apaisée	Évolution 2019/2020	Évolution 2015/2020
Zones 30 (Km)	-2,1 %	+21 %
Zones de rencontre (km)	+114 %	+228 %
Aires piétonnes (km)	+5,1 %	+35 %

Vélo	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2015/2020
Réseau cyclable vélo (km) (hors réseau vert)	650	+7,3 %	+14 %
Nombre de places de stationnement vélo sur l'espace public – total	10976	+6,6 %	-
Nombre de locations Vélo Toulouse en millions	3,02	-23 %	-33 %



Piste cyclable de transition

## Relever le défi énergétique et climatique

Ces aménagements ont été réalisés en 3 phases, entre le printemps et l'été 2020. Avec le retour d'expérience, des améliorations ont été apportées, comme le renforcement du marquage au sol ou le remplacement des séparateurs plastiques par des « balisettes » fixées au sol. La plupart de ces nouvelles voies ont été pérennisées, comme :

- l'avenue Etienne-Billières dans le sens vers le centre-ville entre rue du Tchad et rue de Varsovie
- l'avenue de Grande Bretagne dans le sens vers le centre-ville entre la rue Massonnié et le boulevard Gabriel-Koenigs
- la route Saint-Simon entre la rue du 14 juillet et la rue Joachim du Bellay.

Certaines pistes, comme sur les boulevards Silvio-Trentin et de Suisse vont connaître de nouveaux aménagements dans l'avenir.

Ces actions ont été complétées par la mise en place de plusieurs services en faveur du vélo : installation de solutions de comptage, atelier de sensibilisation/ remise en selle pour la pratique du vélo, mise en œuvre de service location vélo dans la zone aéroportuaire, test de système de preuve de pédalage alimentant la réflexion sur le forfait mobilité durable, qui permet aux employés utilisant leur vélo 100 jours par an d'obtenir une aide financière de leur employeur.

## CRÉATION DE ZONES DE RENCONTRES : PRIORITÉ AUX PIÉTONS



La zone de rencontre «L'octogone toulousain» est située dans l'hyper centre entre les boulevards et Saint-Cyprien. D'une superficie de 2,7 ha, elle a été pérennisée en septembre 2020. L'objectif affiché de la Métropole est de mieux partager l'espace public et de donner une place prépondérante aux piétons. Si la circulation des véhicules est autorisée, elle est limitée à 20 km/h, les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules et peuvent circuler sur la chaussée. Les cyclistes roulent dans les deux sens et sont tenus de céder la priorité aux piétons. Ce partage de la voirie entre les piétons et les véhicules à faible vitesse se fait avec un principe de courtoisie au bénéfice du mode le plus vulnérable.

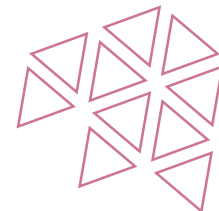
## PLUS D'ÉLECTROMOBILITÉ

Dans le cadre du PCAET de Toulouse Métropole, l'ambition est qu'en 2030, plus de 50 % des déplacements soient réalisés autrement qu'en véhicule individuel à motorisation thermique. Lorsque les modes doux et les transports en commun ne peuvent répondre à la demande, l'électromobilité peut être une solution.

L'électromobilité est développée au travers de plusieurs actions : des primes pour l'achat d'automobiles, d'utilitaires ou de vélos électriques inscrites dans le plan de relance métropolitain, l'accélération du déploiement de bornes de recharges ou encore l'expérimentation de navettes électriques autonomes.



Motorisation alternative	2020	Évolution 2019/2020	Évolution 2015/2020
Nombre total de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles sur voirie (réseau REVEO)	51	+21 %	+538 %



## ZOOM

### UNE NAVETTE AUTONOME À L'ONCOPOLE



Après deux expériences menées à Pibrac et sur les allées Jules-Guesde, Toulouse Métropole et ses partenaires Easy Mile, installée à Francazal, Alstom et l'Institut universitaire du Cancer de Toulouse (IUCT) franchissent une nouvelle étape dans le déploiement de la mobilité innovante. Sur le site Campus Santé du futur-Oncopole, une nouvelle expérimentation de navette autonome va être menée pendant deux ans, dans le cadre de l'appel à projets « expérimentation du véhicule routier autonome » (EVRA) lancé par l'État dans le cadre de son Plan investissement avenir.

En cohérence avec l'usage du « premier-dernier kilomètre », ce véhicule électrique sans chauffeur et équipé d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite, va faire le lien entre le parking

visiteurs et l'IUCT. En complément des navettes thermiques, il va parcourir 400 m sur une voie publique empruntant un rond-point ouvert à tous véhicules puis sur une voie dédiée. La navette Easy Mile s'adaptera aux périodes de forte affluence et vient renforcer l'offre de transports, modes doux, bus et bientôt le Téléo, dans une perspective intermodale. Le budget global de l'opération est estimé à 6,6 millions d'€ dont 482 milliers d'€ pour la Métropole.

La navette autonome a pour ambition de démontrer la sécurité d'un service de transport sans opérateur à bord sur voie publique. Cette opération est au cœur de la stratégie nationale pour le véhicule autonome et permet la co-construction d'un cadre législatif.



Navette Easy mile Evra sur le site de l'Oncopole







# ENVIRONNEMENT QUALITÉ POUR TOUS

Avec 20 000 nouveaux habitants chaque année, l'aire urbaine toulousaine est l'une des métropoles les plus attractives de France.

Pour accompagner cette dynamique, l'enjeu pour Toulouse Métropole est d'offrir à chaque habitant un cadre de vie de qualité où la nature a toute sa place.

- Agriculture urbaine en pied d'immeuble
- Déconstruction de l'ancien parc des expositions
- Expérimentations d'outils pour la prise en compte des îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement
- Ferme de Borde Bio
- Ginestous-Garonne : réutilisation des eaux traitées
- MEETT
- Quartiers fertiles
- Sites Dessine-moi Toulouse
- ① Grand Parc du Touch
- ② Grand Parc Margelle
- ③ Grand Parc Garonne
- ④ Grand Parc Canal
- ⑤ Grand Parc de l'Hers
- Eco quartiers cités dans le rapport
- Zone à faibles émissions



## ► La nature dans mon quartier : des espaces préservés et valorisés

*La préservation et le développement des espaces naturels et agricoles doivent permettre à chacun de pouvoir vivre au contact de la nature.*



Avec le transfert du Parc des expositions à Beauzelle, l'île du Ramier va connaître une nouvelle phase dans sa métamorphose en un vaste parc urbain. Située au centre du Grand Parc Garonne, l'île va constituer un véritable poumon vert au cœur de la ville. Au total, ce sont 13 hectares de parcs et jardins qui vont être aménagés en lieu et place des bâtiments, voiries et parkings.

Ce projet contribue à la préservation de la biodiversité, avec le renforcement des boisements par des espèces végétales adaptées à l'écosystème local, des continuités écologiques et de la végétation des berges. La qualité de l'air et les ambiances sonores seront améliorées grâce à la priorité donnée aux modes de déplacement doux (vélos, marche à pieds,...).

Ce projet permettra également de constituer une zone de rafraîchissement pour les habitants.

Le réaménagement de l'île du Ramier est l'une des composantes du projet « Grand Parc Garonne », un projet urbain qui s'étend sur 7 communes et 3000 ha, de Toulouse à Saint-Jory. L'objectif est de reconquérir et valoriser les bords de la Garonne pour faire du fleuve le lien fédérateur de la Métropole. À l'horizon 2030, ce sont une vingtaine de sites qui auront été aménagés.

En juin 2021, les travaux de restauration des quais historiques de la rive droite à Toulouse se sont achevés, valorisant le patrimoine exceptionnel de cette promenade appréciée des habitants et des touristes. Plus au nord, non loin du parcours découverte entre le fleuve, le canal latéral et le lac de Sesquières, la nouvelle voie verte de Gagnac-sur-Garonne est ouverte aux piétons et aux cyclistes depuis septembre 2021.

### ZOOMS

#### CRÉATION DE 5 GRANDS PARCS : TOULOUSE PLUS VERTE

Adopté en 2019 par le conseil municipal, le projet urbain toulousain prévoit de développer la place de la nature en ville pour répondre aux attentes des habitants et relever le défi du changement climatique en développant des îlots de fraîcheur. À terme, ce sont cinq grands parcs boisés qui composeront une véritable armature végétale de la ville le long de trois cours d'eau, des canaux qui parcourent la ville et de l'ancien lit de la Garonne : Garonne, Margelle, Canal, cours d'eau du Touch et de l'Hers.

L'aménagement du Grand Parc Garonne, qui a débuté en 2016, se poursuit sur l'île du Ramier. Après la création du jardin de la Poudrerie en 2019, c'est le reste de l'île qui change de physionomie avec la déconstruction de l'ancien parc des expositions. À terme, le Grand Parc Garonne va s'étendre de Sesquières, au nord, à l'île du Ramier, au sud de la ville et à cheval sur chaque berge, des coteaux de Pech-David à l'est jusqu'à l'Oncopole à l'ouest ; le parc proposera aux Toulousains des équipements de loisirs, culturels et touristiques.

Au sud-ouest, le Grand Parc Margelle sera le fil vert qui reliera les châteaux de Candie, de Reynerie, du Mirail et le jardin du Barry jusqu'aux abords de l'hôpital Purpan.

À l'ouest, ce sont les rives du Touch qui seront aménagées de l'orée du pôle aéronautique jusqu'à la base verte de la Ramée.

Dans le centre, le Grand Parc Canal mettra en valeur les berges de cet ouvrage exceptionnel qu'est le canal du Midi, patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que celles des canaux de Brienne et de Garonne, les Pont-Jumeaux et le Bassin des filtres.

Enfin, la vallée de l'Hers formera la trame du Grand Parc de l'Hers, la ceinture verte de l'est toulousain. Comme pour le Grand Parc Garonne, les autres projets feront l'objet d'études détaillées.

L'intérêt métropolitain et le principe de mise en oeuvre des Grands Parcs Canal, de l'Hers et du Touch ont été approuvés par délibération en décembre 2020.

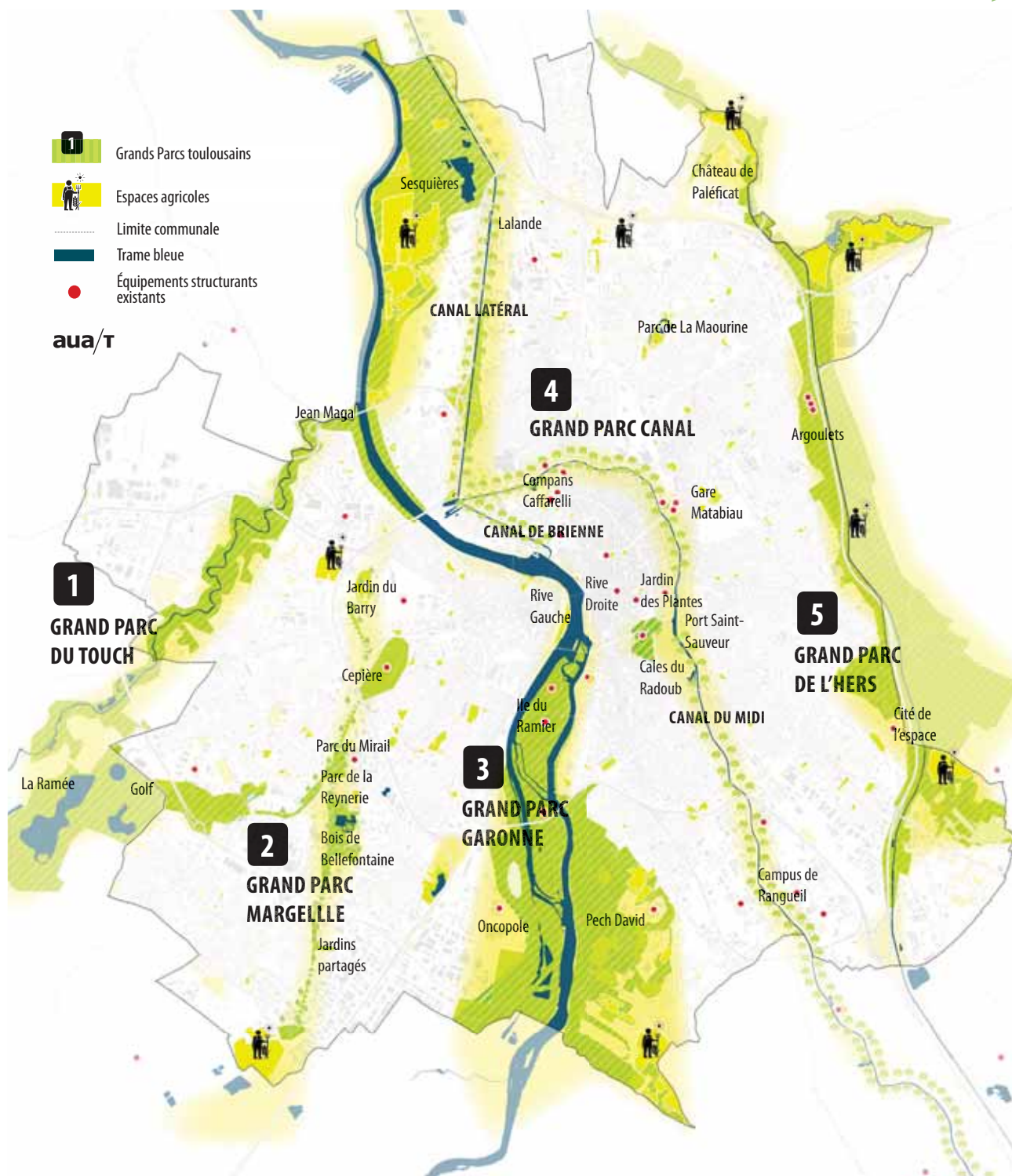
L'objectif est de maintenir et d'affirmer des continuités naturelles et paysagères, de les sanctuariser pour les préserver de l'urbanisation, de guider les aménagements à venir et de proposer à tous les Toulousains de véritables destinations de nature, favorisant les modes de déplacement doux.

#### GRAND PARC GARONNE : LABORATOIRE GRANDEUR NATURE POUR LA RENATURATION

Afin de viser l'excellence, des projets de recherche appliquée sont mobilisés dans le cadre du réaménagement de l'île du Ramier : ils sont soutenus par l'Union européenne. Lancé en 2019 et coordonné par Toulouse Métropole et des partenaires publics et

privés, le projet Life Green Heart permet de mobiliser la communauté scientifique pour un budget total de 3,8 millions d'€, co-financé par l'Union européenne à hauteur de 55%. Les partenaires sont la start-up spécialisée dans l'observation de la qualité de l'air





- 1** GRAND PARC DU TOUCH, un corridor boisé à l'orée du pôle aéronautique
- 2** GRAND PARC MARGELLE, un fil vert méconnu reliant parcs, châteaux et jardins
- 3** GRAND PARC GARONNE, un fleuve, des îles, des berges et des coteaux
- 4** GRAND PARC CANAL, une nature historique, monument UNESCO
- 5** GRAND PARC DE L'HERS, la ceinture verte de l'Est toulousain



WaltR, l'université Toulouse Jean-Jaurès, Météo France et la ville de Düsseldorf.

La mesure de l'évolution de la biodiversité, des températures, des polluants atmosphériques, du bruit et des perceptions sociales va permettre un suivi détaillé des effets de cette renaturation. Le retour d'expérience du projet enrichira la connaissance générale sur les bénéfices et bienfaits apportés par les grands parcs urbains dans plusieurs domaines comme les vagues de chaleur, la pollution ou la biodiversité.

La déconstruction d'une partie du parc des expositions et de ses parkings a libéré un vaste espace minéralisé sur plusieurs hectares. Ce sol avait été imperméabilisé durant près de 70 ans.

La reconstitution de sols riches en nutriments et en micro-organismes est une condition préalable à la restauration de la biodiversité; aussi avant de procéder aux plantations, une technique innovante d'étude et de suivi de la qualité biologique des sols va être mise en œuvre dans le cadre du projet LIFE.

Sur l'ancien parking de la piscine Nakache, les enrobés du parking Vallerey ont été évacués en vue d'un réemploi à 100%. Une première phase de reconstitution des sols a eu lieu par un apport de 6000 m<sup>3</sup> de terres végétales provenant des travaux de

réfection de terrains de sport sur l'île et un amendement en compost fin issu de la filière municipale de compostage de déchets verts. Plus tard, un semis de prairie avec des plantes légumineuses et graminées (trèfle, luzerne...) a complété cette restauration du sol naturel.

Ces travaux de pré-verdissement ont eu lieu de mars à avril 2021 et permettront un amendement des sols pendant un an environ avant que les travaux d'aménagement du parc ne soient engagés, à partir du printemps 2022.

Un groupement réunit des chercheurs spécialisés en microbiologie des sols pour accompagner Toulouse Métropole dans la définition et le suivi du protocole scientifique.

Douze parcelles-témoins ont également été mises en place au printemps 2021 afin de tester quatre types de sols qui seront présents sur l'île : forestiers, arbustifs, prairies et pelouses. Le suivi de ces parcelles-témoins permettra d'identifier les meilleures modalités de reconstitution de sols vivants, adaptées à chaque type de sol. Il s'agit d'une étape indispensable dans le processus de renaturation des espaces artificialisés : cette opération préalable permettra d'assurer la pérennité des futures plantations du cœur de parc.



Débitumisation de l'île du Ramier

## CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA NATURE EN VILLE

Pour relever le défi de la végétalisation de la ville, Toulouse Métropole a souhaité s'appuyer sur un éclairage scientifique. C'est pourquoi, les prérogatives du Conseil scientifique de la nature en ville initialement créé à l'échelle de la ville de Toulouse ont été étendues et mutualisées avec la Métropole.

Le Conseil scientifique de la nature en ville a pour vocation d'apporter une expertise sur les projets, comme par exemple les Grands Parcs; il formule des recommandations pour accompagner les projets.

Les sujets abordés étant complexes, cela nécessite de mobiliser et d'associer des expertises scientifiques et techniques nouvelles. Il s'agit, par exemple, de mobiliser les acquis de la recherche au service de l'action territoriale, d'introduire une dimension prospective, de formuler des recommandations, de proposer des éléments méthodologiques ou encore de relayer des connaissances nouvelles.

Sa composition garantit une mixité des disciplines, des horizons et des organismes de recherche. Un équilibre est visé entre les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines.





## ► Agriculture urbaine : la préservation des terres agricoles et du maraîchage

*Depuis plusieurs années, Toulouse Métropole s'engage pour une agriculture durable de proximité (axe 4 du PCAET).*



Toulouse Métropole porte et accompagne des actions en faveur du maintien et du développement d'une agriculture de proximité. Les espaces agricoles représentent un quart du territoire métropolitain avec 11 000 ha, dont 300 ha en maraîchage. Un des axes du projet agricole et alimentaire métropolitain est d'accompagner la transition des systèmes agricoles pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux alimentaires du territoire, qu'ils soient économiques, environnementaux, de santé, sociaux ou encore culturels.

Toulouse Métropole se positionne comme animatrice d'une démarche partenariale en coordonnant les actions conduites, en créant des synergies permettant de leur donner une meilleure visibilité et de faire émerger de nouveaux projets partenariaux.

Après l'adoption en 2019 d'une première feuille de route pour le Projet agricole et alimentaire métropolitain, l'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire. Dans le cadre du Plan de relance de Toulouse Métropole et de son Plan

de lutte contre la précarité, la Métropole a souhaité soutenir un certain nombre d'actions partenariales en faveur de la production agricole, des circuits-courts et de l'alimentation durable.

Parallèlement, des actions en faveur d'une agriculture durable ont été poursuivies. Ainsi, la Métropole est lauréate de l'appel à projet « Quartiers fertiles », autour de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la ville. En complément de son action de protection du foncier agricole, Toulouse Métropole accompagne également des projets agricoles pilotes, comme la redynamisation de la plaine maraîchère des Quinze-Sols à Blagnac ou la préservation du secteur maraîcher des Izards/Trois-Cocus à Toulouse.

Toulouse Métropole accompagne les communes dans leurs projets agricoles. La convention avec Terre de liens, représentant le collectif « Nourrir la ville », a permis dans un premier temps d'organiser une rencontre entre apporteurs de fonciers potentiels et structures d'accompagnement, avec pour objectif d'améliorer la connaissance mutuelle, sur la base de témoignages et de retours d'expériences.



*Agriculture urbaine*

### ZOOM

#### QUARTIERS FERTILES : « LE BIEN MANGER AU CŒUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES »

En décembre 2020, Toulouse Métropole a été lauréat de l'appel à projets « Quartiers fertiles » porté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU). Cet appel à projets avait pour but de déployer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

En partenariat avec plusieurs acteurs du territoire, Toulouse Métropole a présenté un projet, associant plus d'une dizaine de partenaires, sur les quartiers des Trois Cocus, Reynerie et Bellefontaine. Il consiste à renforcer la capacité

des habitants à se saisir de l'agriculture urbaine pour se réapproprier le quartier, aller vers une alimentation choisie et créer des opportunités professionnelles diversifiées. Cela passe par des actions concrètes comme le développement des différentes formes d'agriculture urbaine, le déploiement à la Reynerie de l'expérience réussie de friche maraîchère, la création de carrés maraîchers et de petits élevages aux Trois-Cocus, le développement du lien entre les habitants du quartier et la ferme Borde Bio, l'organisation de l'approvisionnement en produits de qualité



accessibles à tous au travers de groupements d'achat ou le financement solidaire de produits bio locaux pour les plus modestes ou encore le renforcement de la coopération avec les fermes métropolitaines.

Par ailleurs, la découverte et la formation aux métiers de l'alimentation durable sont privilégiées avec des ateliers et des visites de présentation, des parcours de formation ou d'insertion en lien avec les projets agricoles métropolitains et des lieux dédiés à la logistique et transformation alimentaires.

Des moments d'échange et de concertation avec les habitants sont programmés sur les initiatives et les actions possibles en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation.

Ce projet partenarial bénéficie d'un financement de la part de l'ANRU de 564 000 € sur 2021 et 2022.



Ferme de Bordebio : approvisionnement en produits de qualité aux habitants du quartier

### ET AUSSI DES POTAGERS AUX PIEDS DES IMMEUBLES

Depuis 2017, Toulouse Métropole Habitat (TMH) développe l'agriculture urbaine en pied d'immeuble : tout d'abord deux espaces verts de 1 100 m<sup>2</sup> ont été transformés en terres cultivables dans les quartiers de Croix-Daurade et Trois-Cocus. Un maraîcher professionnel a été missionné pour en assurer la gestion et l'entretien et associe les habitants sensibilisés au « bien manger ». Cette action contribue au

développement du pouvoir d'achat des locataires : les charges locatives ont baissé et les légumes produits sur place sont gratuits.

Avec la création de lieux d'échanges et de convivialité, cette opération développe le lien social et l'animation des quartiers.

Fort de ce succès, Toulouse Métropole Habitat a pour objectif de créer d'autres potagers en pied d'immeuble, dont la résidence Polygone, avenue de Grande-Bretagne. Les locataires bénéficient ainsi d'un jardin de 400 m<sup>2</sup> et peuvent participer à son entretien.



Projet Edenn : Production, transformation et distribution de produits Bio (Maitrise d'œuvre : Les Marneurs)

### SECTEUR MARAÎCHER DES IZARDS/TROIS-COCUS

Dans ce quartier de tradition maraîchère, Toulouse Métropole a eu la volonté de préserver un secteur lié à cette activité, en développant notamment la ferme Borde Bio, dont elle est propriétaire. Convertie au bio depuis plus de 30 ans, elle développe sur ce site un projet de maraîchage solidaire, avec la mise à disposition de 2,4 ha supplémentaires.

La Métropole favorise également l'émergence du projet EDENN, lauréat de l'appel à projets urbains innovants « Dessine-moi Toulouse » qui rassemble une dizaine de structures de l'économie sociale et solidaire autour de l'agriculture et de l'alimentation durable.





## ► Aménager la ville de demain

La métropole toulousaine est attractive et en développement. Le développement durable est décliné dans chaque projet d'aménagement [axe 1 du PCAET].

### ZOOMS

#### LE MEETT : CONSTRUCTION ÉCOLOGIQUE EXEMPLAIRE

Après 4 ans de travaux, le MEETT, nouvel espace d'expositions et de conventions de la Métropole, a été livré dans les délais et en-dessous du coût d'objectif. C'est une réalisation exemplaire certifiée « Haute Qualité Environnementale » (HQE).



De niveau exceptionnel, c'est une première pour un équipement public en France, qui couronne une démarche environnementale ambitieuse et permanente concernant sa conception et le management de l'opération. La sobriété énergétique du projet a été privilégiée. Les bâtiments éco-responsables produisent plus d'électricité qu'ils n'en consomment, avec l'implantation de 10 700 panneaux photovoltaïques sur 3 ha, représentant l'alimentation électrique de 3 600 foyers. Les eaux pluviales sont récupérées dans 3,5 ha de bassins. À l'extérieur des bâtiments, 766 arbres et plus de 20 000 arbustes ont été plantés, représentant l'équivalent de 10 ha végétalisés. Pour accéder à cet équipement d'envergure, la ligne de tramway T1 a été prolongée, 4 km de pistes cyclables et des accès piétons ont été aménagés. Cet investissement considérable a d'abord bénéficié aux entreprises régionales (85% des 96 entreprises ayant œuvré sur le chantier), qui ont démontré leurs savoir-faire et porté une attention particulière à l'insertion sociale des publics en difficulté éloignés de l'emploi.

#### DÉCONSTRUCTION DU PARC EXPO : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ACTION

Alors que le MEETT a ouvert ses portes au nord-ouest de la Métropole, une attention particulière a été apportée à la déconstruction de l'ancien parc des expositions. Toulouse Métropole a en effet souhaité expérimenter une démarche d'économie circulaire spécifique aux chantiers. Ce projet a permis de repenser les modes de consommation et de production et d'optimiser l'utilisation des ressources. Pour le chantier de l'ancien parc des expositions de l'île du Ramier, mené de septembre 2020 à juin 2021, Toulouse Métropole a ainsi préféré la déconstruction sélective de 5 halls, des bâtiments annexes et de leurs parkings attenants, à une démolition.

95% des matériaux sont réutilisés, recyclés et valorisés au-delà du seuil de 70% de revalorisation des déchets de la loi sur la transition énergétique

de 2015. Ces matériaux récupérés vont permettre de mener la rénovation du réseau électrique d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence de 42 lits à Toulouse (grâce à 6 km de câbles, 14 armoires électriques et 80 disjoncteurs et la mobilisation d'associations et d'entreprises).

Les structures métalliques des halls vont être réutilisées comme mobilier urbain dans les nouveaux espaces publics de l'île du Ramier et les enrobés vont être recyclés sur le site du pôle économique qui va voir le jour à côté du MEETT.

Enfin, plusieurs objets et matériaux comme des lampes, des lavabos ou des haut-parleurs, ont été confiés à Emmaüs et ses partenaires.

Les bâtiments conservés vont remplir de nouvelles missions : skate-park indoor, gymnase, déchèterie-recyclerie ou salle polyvalente.



Déconstruction du parc des expositions de l'île du Ramier



## ET AUSSI DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR POUR LA VILLE DE DEMAIN

En complément de la mesure des Ilots de Chaleur Urbains (ICU), Toulouse Métropole s'est appuyée sur des outils d'aide à la décision pour prendre en compte les enjeux climatiques dès la conception des projets. L'enjeu est également de sensibiliser largement les acteurs de la construction aux questions climatiques.

En 2020, ces outils ont été testés sur 4 projets d'aménagement du territoire métropolitain afin d'optimiser leur conception : le futur quartier Guillaumet, la transformation du parking relais de Jolimont, l'aménagement du centre du village de Mons et la future place centrale du quartier du Faubourg Malepère.

Cet outil baptisé « Score ICU » permet de simuler différents scénarios d'aménagement et de comparer les résultats de leurs impacts sur l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Sur un principe similaire, l'outil « Score Perméabilité » se base sur la surface et la perméabilité des matériaux utilisés pour les sols et les toitures.

Ces outils opérationnels permettent de sensibiliser les concepteurs et de faire émerger des aménagements durables intégrant les enjeux climatiques.



Futur quartier Guillaumet : 362 logements, dont 80 dédiés à l'habitat inclusif et intergénérationnel.

## LES ECO-QUARTIERS : CARTOUCHERIE, TOULOUSE AEROSPACE, GUILLAUMET

Conçus pour répondre aux enjeux du développement durable à l'échelle du territoire, les éco-quartiers, projets emblématiques de la Métropole, poursuivent leur déploiement.

AMÉNAGEMENT	2019	2020
Nombre total d'éco-quartiers labellisés	7	7
Nombre d'éco-quartiers labellisés entrés en phase opérationnelle	4	5



### Toulouse Aerospace : un éco-quartier autour de la piste des Géants

L'aménagement de l'éco-quartier, engagé dans une démarche de développement durable et labellisé en 2017 se poursuit.

Pour réduire son empreinte carbone dès sa conception et sa construction, le quartier a été relié au réseau de chaleur urbain. L'énergie fournie par ce réseau est à plus de 70% d'origine renouvelable.

Des études ont été lancées pour développer la production d'électricité photovoltaïque sur les toitures de bâtiments publics et privés. La part belle est faite aux itinéraires piétons, cyclistes et de transports en commun. Ainsi, les nouveaux passages qui permettent de franchir en toute sécurité la ligne ferroviaire Toulouse-Narbonne, établissent de nouvelles connexions inter-quartier pour les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes,...).

Les aménagements paysagers se poursuivent : la création de l'aire de jeux au cœur du quartier Saint-Exupéry - Montaudran a permis de réaliser une esplanade plantée d'arbres qui vient compléter les 750 arbustes déjà présents et d'y tester un nouveau type de revêtement perméable : « la voie végétale ». Sur la nouvelle grande place publique du quartier résidentiel de Toulouse Aerospace, ce sont 60 arbres qui développeront la canopée pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

À terme, ce sont plus de 3000 arbres qui seront plantés dans l'éco-quartier sur un espace dédié de près de 28 ha, créé en compensation de l'urbanisation de la zone. L'arrivée de nouveaux habitants, avec 680 logements livrés, se poursuit.







### **Cartoucherie : un éco-quartier innovant**

L'écoquartier de la Cartoucherie, poursuit son développement durable sur la rive gauche de la Garonne. La Métropole y développe des innovations. Pour développer le vivre ensemble participatif, Toulouse Métropole porte la réhabilitation des halles vers un futur lieu d'échange et de rencontres d'un nouveau genre.

Au cœur du projet, les anciennes halles de 14 000 m<sup>2</sup>, dont les travaux de réhabilitation ont débuté, vont être reconverties en un tiers lieu regroupant halle gourmande, salle de spectacle, pôle sportif de loisirs, librairie, espace de travail partagé et cinéma. Depuis sa conception, le quartier est porteur d'innovations visant à réduire l'empreinte environnementale, telles que le réseau de chaleur et de froid issus d'énergies 100 % renouvelables ou l'absence totale de rejet d'eaux pluviales vers les réseaux d'assainissement.

Desservi par le tramway et le bus, le quartier accueillera à terme 3 740 logements, dont 1 575 logements sociaux, 10 000 m<sup>2</sup> de commerces de proximité et 90 000 m<sup>2</sup> d'activités et de bureaux.

### **Zoom sur « Wood Art » : une tour et des immeubles en bois uniques en France**

Le projet immobilier Wood Art situé dans le quartier de la Cartoucherie est composé à 76 % de bois, avec notamment une tour de 10 étages. L'ensemble est composé de 13 300 m<sup>2</sup> de plancher. Unique en France par sa taille et son procédé de construction, Wood Art, compte 137 logements libres et sociaux, un hôtel de 100 chambres, un jardin suspendu et des commerces.

Le bois est produit dans la région ; il a été recouvert d'une deuxième peau en terre cuite, aux propriétés bas carbone ; ce programme sera livré dès novembre 2021.

L'ambition écologique du projet se traduit dans le niveau des certifications visées : NF Habitat HQE, label « Bâtiment Durable Occitanie » (niveau argent), label Biosourcé (niveau 1), label BBCA (bâtiment bas carbone). S'ajoute le label E+C- (Énergie + et Carbone -) qui préfigure la prochaine réglementation environnementale des bâtiments neufs.

Enfin, la mise en place du stationnement mutualisé s'est poursuivie avec la livraison de deux nouveaux parkings, qui permettent de démultiplier les usages d'une place de parking : les professionnels s'y garant la journée et les résidents le soir.

### **Guillaumet : un quartier poumon vert concerté**

À l'est de Toulouse, c'est le futur quartier Guillaumet, labellisé écoquartier en février 2021, qui va occuper les 13 ha de l'ancien centre d'essais aéronautiques de Toulouse. La construction de 1 200 logements, de bureaux, de commerces, d'équipements sportifs, publics et culturels est programmée dans un environnement verdoyant, puisque 41 % de la surface de la ZAC seront plantés. Un jardin public et un tiers-lieu dédié à l'éco-responsabilité occuperont le centre du quartier avec une ferme urbaine, un bistrot associatif, un atelier de réparation et des jardins partagés.

À l'entrée, l'imposant bâtiment « Lemaesquier », en partie conservé, abritera la future cité administrative. Pour mener sa réflexion sur l'aménagement de l'écoquartier, poumon vert dans le centre-ville, Toulouse Métropole s'est appuyé sur les outils d'évaluation des îlots de chaleur urbains. Le nouvel aménagement aura un impact positif sur la perméabilité des sols et l'effet local d'îlot de chaleur par rapport à la situation pré-existante.

Les travaux de démantèlement du reste de la ZAC se sont achevés en octobre 2020. Le lancement de la construction des premiers logements s'accompagne de la construction d'un habitat intergénérationnel et d'un habitat participatif.

Dès le lancement du projet, Toulouse Métropole a privilégié le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire en travaillant notamment sur la concertation et la fonction de médiateur. L'objectif est de développer et de pérenniser une culture de la concertation citoyenne sur le territoire. La Métropole a intégré le programme européen « URBACT » d'échanges pour un développement urbain durable et le projet Urban Regeneration Mix qui porte sur l'échange de bonnes pratiques sur la revitalisation des quartiers urbains grâce à la concertation citoyenne.



*Le projet Wood Art*

## DESSINE-MOI TOULOUSE : UN APPEL À PROJETS INNOVANTS



Situé à Bordeblanche - Quartier des Pradettes  
Perspective du projet Les Co-habitants

L'appel à projets urbains innovants Dessine-moi Toulouse a été lancé en 2018. Les 15 lauréats ont été désignés en mars 2019. Le projet est désormais dans une phase de mise au point opérationnelle, technique, juridique et financière.

Le travail de concrétisation des ambitions affichées par ces 15 projets en matière d'usages, de qualité environnementale et d'innovation se poursuit. Le premier permis de construire, concernant un projet de résidence intergénérationnelle situé à Bordeblanche dans le quartier des Pradettes, a été accordé au printemps 2021.

Le contexte d'urgence climatique, de crise sanitaire et les pratiques et solutions mises en œuvre au cours des confinements de 2020 et 2021 ont renforcé la pertinence des propositions faites par les équipes pluridisciplinaires dans le cadre du concours. Les projets lauréats évoluent donc encore en intégrant ces nouveaux besoins et usages afin d'être plus que jamais des projets urbains exemplaires et démonstrateurs.

En parallèle, et dans le cadre du Plan de relance de la Métropole, le déploiement des bonnes pratiques et des innovations issues des projets Dessine-moi Toulouse est à l'étude afin de permettre la répliquabilité des concepts emblématiques de la démarche (formes d'habitat et usages numériques innovants, réemploi des matériaux et éco construction, renforcement du lien social et de la prise en compte de la santé dans les projets urbains, agriculture urbaine, urbanisme transitoire,...)

### OPPIEDA ENGAGÉ DANS LA CONSTRUCTION DURABLE

Oppidea a signé deux conventions avec l'IRICE (Institut de recherche et d'innovation pour le climat et l'écologie) et Certivéa pour accélérer la transition énergétique des bâtiments, construits par les opérateurs dans les projets urbains de la métropole toulousaine. Ce faisant, Oppidea joue son rôle d'activateur vertueux de l'écosystème local de la construction. La convention signée avec l'IRICE cible la biodiversité par la certification

Effinature. Des exigences plus fortes en matière de valorisation et de préservation des sols et de la biodiversité sont désormais attendues de la part des opérateurs. La convention signée avec Certivéa cible la construction durable dans le secteur non résidentiel (Bureaux et autres activités). Celle-ci s'inscrit dans une démarche globale de construction durable des bâtiments tertiaires dans les opérations d'Oppidea. En 2020, Oppidea a engagé tous les programmes de logements de ses opérations urbaines dans le cadre de cette démarche.



## ► L'eau, une ressource vitale à préserver

*Réutilisation d'eaux usées, maîtrise des pertes, préservation du fleuve et des canaux, la Métropole s'engage pour préserver ce bien précieux (axe 1 du PCAET).*

### ZOOM

#### STATION D'ÉPURATION DE GINESTOUS-GARONNE : RÉUTILISATION DES EAUX TRAITÉES

Sur le site de Ginestous-Garonne, la mise en service d'une unité de réutilisation des eaux traitées en juin 2020 a permis de dynamiser ce lieu en faisant émerger une nouvelle ressource et en impliquant la population et les acteurs économiques locaux.

Les eaux traitées par ultra filtration, à raison de 60 m<sup>3</sup>/h, permettent aujourd'hui l'arrosage des espaces verts de la station d'épuration et prochainement du golf de Garonne.





Au-delà de ces usages réglementés que sont l'irrigation des cultures ou l'arrosage des espaces verts, Toulouse Métropole souhaite être un territoire d'innovation permettant de faire évoluer la réglementation française en matière de réutilisation des eaux usées traitées. Une étude d'opportunité globale a été lancée avec Eau de Toulouse

Métropole sur les nouveaux usages possibles de ces eaux usées traitées, dans l'industrie ou pour le remplissage de camions hydrocureurs. Ainsi des études de faisabilité plus spécifiques sont engagées pour le compostage des déchets verts et différents usages sur le futur site de maintenance de la 3<sup>e</sup> ligne de métro.

## ET AUSSI RÉDUIRE LES PERTES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Toulouse Métropole s'est engagée à être exemplaire sur la gestion quantitative des ressources en eau. Cela passe, entre autres, par une politique de gestion maîtrisée de l'eau potable et de réduction des pertes dans les réseaux de distribution.

Pour cela, le suivi des réseaux a été renforcé. Le télé-relevé des compteurs des abonnés a été généralisé : les consommations sont surveillées en temps réel et les usagers sont rapidement alertés en cas de fuite présumée. Le remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau, en commençant par ceux des plus gros consommateurs et des grands comptes, a été engagé en 2020.

Les logiciels d'analyse et d'optimisation de l'exploitation inclus dans le centre d'hypervision COMET permettent de traiter les données afin d'améliorer encore la réactivité des équipes d'exploitation en cas de casse ou de fuite et d'adapter la production d'eau potable en fonction de la demande.

De nouveaux services associés, comme le suivi quotidien des consommations ou l'envoi d'alertes « fuites » par SMS ou mail, ont été créés pour les abonnés, comme ceux de Bruguières qui ont été les premiers à en bénéficier.

## LA GARONNE : UN FLEUVE SOUS PROTECTION

Toulouse Métropole s'est engagée dans la lutte contre les pollutions plastiques de la Garonne, en signant la charte « Fleuve sans plastique ». Cette démarche est importante car 80 % des déchets plastiques retrouvés en mer proviennent des terres ; les micro-plastiques sont partout y compris dans les rivières.

Toulouse Métropole intervient pour collecter ces déchets avant qu'ils ne polluent le fleuve. Pour agir contre la propagation des déchets plastiques, la Métropole a notamment mis en place un plan d'actions pour lutter contre un polluant sous-estimé, les mégots jetés dans la rue, dont une partie rejoint le fleuve.

La Garonne est inscrite au réseau Natura 2000 (directive Habitats). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique.

## LA VALORISATION DES CANAUX : CANAL DU MIDI ET CANAL DE BRIENNE CLASSÉS À L'UNESCO, CANAL DE GARONNE

Le canal du Midi et le canal de Brienne sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1996. En partenariat avec Voies navigables de France, Toulouse Métropole assure l'entretien des parties toulousaines des canaux de Garonne, de Brienne et du Midi. Elle assure la propreté des berges et du plan d'eau avec la collecte quotidienne des déchets de toute taille, ainsi que l'entretien des végétaux.





## LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS : 400 KM DE COURS D'EAU QUI IRRIGENT LA MÉTROPOLE



Dans le cadre de sa compétence pour la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), confiée par l'État aux intercommunalités, Toulouse Métropole pilote le Programme d'action de prévention des inondations de l'agglomération (PAPI). Ce programme est engagé en partenariat avec l'État et les intercommunalités voisines (SICOVAL, Communauté d'agglomérations le Muretain, Communauté de communes de la SAVE au Touch).

Le bassin de vie concerné regroupe 94 communes, dont 84 sont soumises au risque de débordement de cours d'eau, notamment les crues violentes de la

Garonne, liées à la proximité des Pyrénées. Approuvé en janvier 2021 par le Préfet de Haute-Garonne, ce programme PAPI se concrétisera jusqu'en 2023 par le lancement de 32 actions pour la prévision des crues, la gestion des écoulements et des ouvrages de protection, la prise en compte des risques d'inondations dans l'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

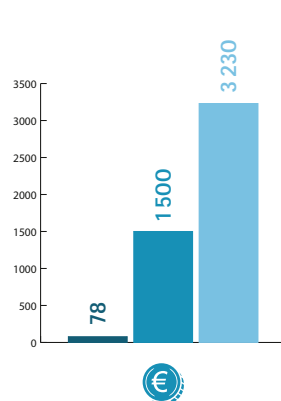
Autant d'actions qui permettront d'améliorer la protection des personnes et des biens exposés au risque inondation dans un contexte d'adaptation au changement climatique.



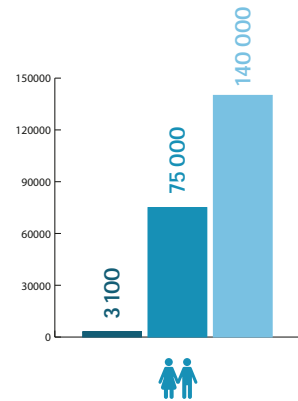
### ALÉAS D'INONDATION (fréquence statistique)

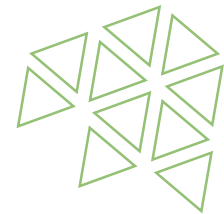
- Fréquent (25 ans)
- Moyen (400 ans)
- Rare (1 000 ans)

### ESTIMATION DES COÛTS DES DOMMAGES (en millions d'euros)

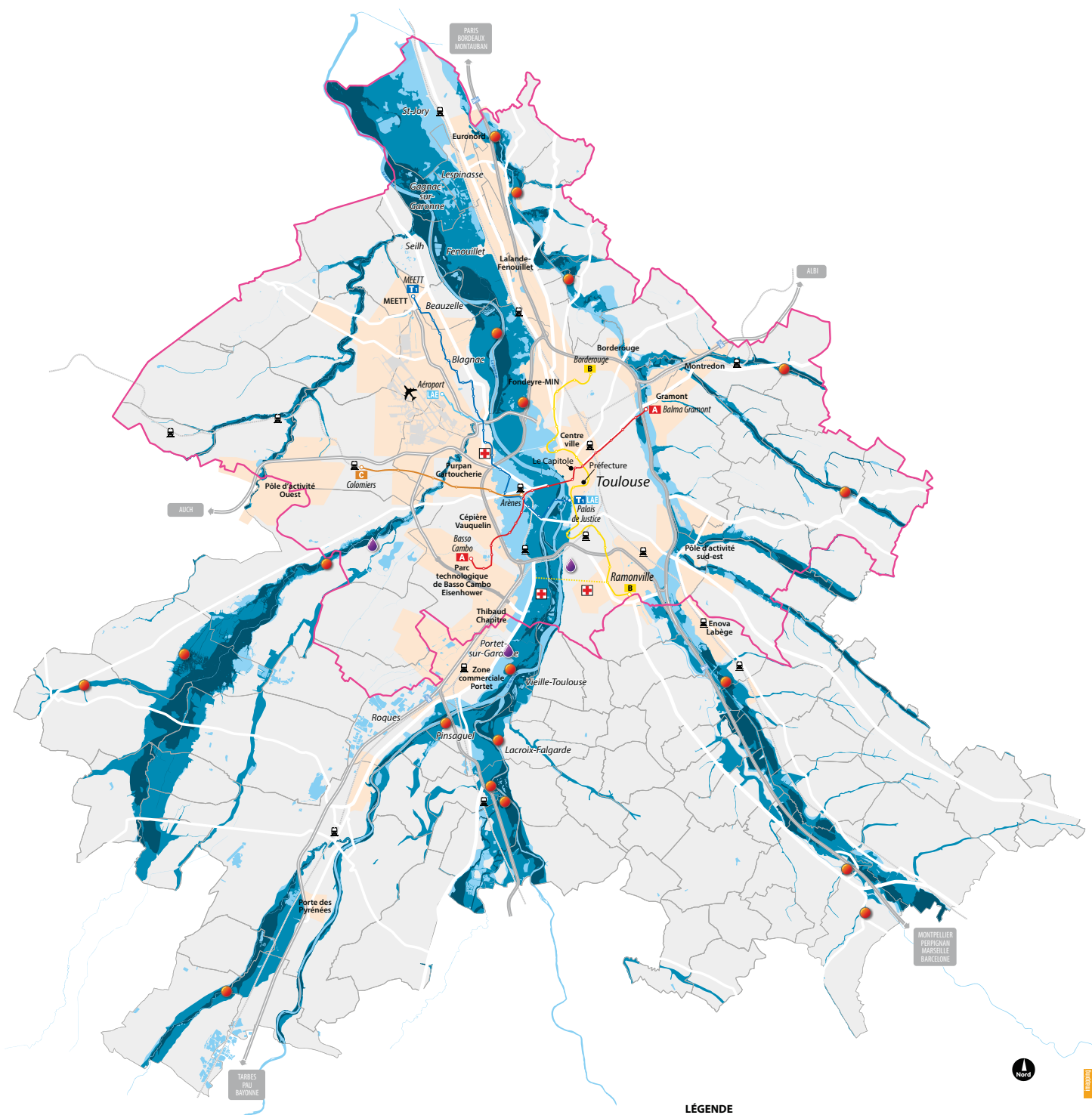


### NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS





# 3 ALÉAS D'INONDATION



- LÉGENDE**
- Stations d'épuration
  - Usines d'eau potable
  - Évènement fréquent (25 ans) - la crue de juin 2 000 et impacte 6 % du territoire
  - Évènement moyen (400 ans) - la crue de 1 875 et impacte 16 % du territoire
  - Évènement rare (1 000 ans) - elle impacte 20 % du territoire
  - ⊕ Hôpitaux
  - Zone commerciale et d'activité
  - Contour Toulouse Métropole

## ► Environnement et cadre de vie

Préserver le bien-être des habitants et améliorer leur environnement sont des objectifs affichés de la Métropole.



### ZOOM

#### DÉCHETS : PRODUIRE MOINS ET RECYCLER PLUS

Cycle de vie	Indicateurs	Évolution 2019/2020	Évolution 2016/2020
<b>Production</b>	DMA : production annuelle moyenne de déchets ménagers et assimilés (inclus déblais et gravats) par habitant (en Kg / hab, indice base 100, année de référence : 2010)	-4 %	-8 %
<b>Valorisation organique des biodéchets</b>	Compostage : taux d'équipement des maisons individuelles (%) Correctif 2017 : intégration d'un taux d'abandon	+3,1 %	+5,7 %
<b>Valorisation</b>	Taux de valorisation matière	+4 %	-1 %
<b>Stockage</b>	Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux mis en installation de stockage (indice base 100, année de référence : 2010)	+3 %	+3 %

Initiée en 2016 dans le nord-ouest de l'agglomération, la réorganisation des collectes de déchets se poursuit afin d'optimiser le service et de répondre aux besoins des habitants ainsi qu'aux enjeux environnementaux.

Pour finaliser cette harmonisation, la fréquence de collecte des déchets ménagers va évoluer dès novembre 2021 dans les dix communes de l'ouest du territoire (Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Brax, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac, Tournefeuille, Seilh) avec une collecte par semaine, contre deux actuellement. Les emballages et papiers recyclables seront, quant à eux, collectés une fois tous les quinze jours au lieu d'une fois par semaine. Par ailleurs, toutes les collectes seront désormais effectuées le matin, comme pour l'ensemble des communes de la Métropole.

L'enjeu de ce changement est essentiellement environnemental. Alors qu'avant 2016, 1 million de kilomètres étaient parcourus chaque année par les camions bennes pour la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire métropolitain, ces trajets vont être réduits de plus d'un quart, soit d'environ 260 000 km. Grâce à ce changement, le rejet de 546 000 kg de CO<sub>2</sub>/an sera évité.

En mai 2021, les conditions de collecte des déchets de certains professionnels des zones d'activités du territoire ont changé. En effet, ils ne font plus l'objet de collectes spécifiques mais sont collectés dans les mêmes conditions que les ménages,

sous réserve que la présentation des déchets soit conforme au règlement du service public de gestion des déchets. Cette intégration des entreprises permet à la fois de réduire l'impact de la collecte sur l'environnement, mais aussi d'inciter les professionnels à gérer leurs déchets conformément aux obligations et objectifs environnementaux réglementaires.

En parallèle, de nouvelles actions sont menées dans le cadre du nouveau Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDA) de Toulouse Métropole. Le premier plan d'action de 5 ans (2012-2017) en faveur de la réduction des déchets a permis une diminution de 19 kg par habitant de la production d'ordures ménagères. Avec ce deuxième programme, la collectivité s'est engagée vers la réduction de 11 % de la production de déchets par habitant d'ici 2024. Un premier bilan sur la mise en œuvre de ces nouvelles actions peut déjà être établi :

#### Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Depuis 2014, 14 communes accompagnées pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ;
- nombreux légumes découverts ou redécouverts par les enfants grâce à la mallette pédagogique « Trop moche mais trop bon » mise à disposition des accueils périscolaires et extrascolaires ;
- 1,9 tonne d'aliments donnés ou valorisés par compostage dans le cadre de l'édition 2019 du festival Rio Loco.





#### À chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets :

- 5,2 kg/hab de biodéchets compostés sur l'année 2020 ;
- 36 000 foyers pratiquant le compostage ;
- 24 % des maisons individuelles équipées d'un composteur ;
- 284 sites de compostage collectif en pied d'immeubles et 15 en jardins publics ;
- plateforme de réservation et de paiement en ligne pour les composteurs individuels mise en service en juin 2020 ;
- 6 vidéos tutoriels compostage mises en ligne en 2020 ;
- nouveau guide de compostage domestique publié en 2020 ;
- kit pédagogique dédié à la vie du sol et au compostage à destination des établissements scolaires, créé et intégré en 2020 dans l'offre de parcours éducatifs périscolaires de la direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse et disponible pour toute les communes de la Métropole.

#### Favoriser la gestion in situ des déchets verts :

- 57 kg/habitant/an de déchets verts collectés ;
- appel à projet favorisant la gestion *in situ* ou de proximité des déchets verts sur le territoire de la Métropole lancé en 2020 et dont les projets lauréats sont en cours de déploiement.

## ET AUSSI

### ANTENNES RELAIS : UN DÉPLOIEMENT RAISONNÉ

Avec le développement des technologies sans fil et, notamment avec l'arrivée de la 5G, les antennes relais de téléphonie mobile se déploient sur le territoire.

Afin de permettre un service de qualité accessible à tous et intégrant les antennes relais dans l'environnement, Toulouse Métropole met son expertise au service de ses communes pour mieux répondre aux interrogations des administrés.

### Poursuivre l'éco-exemplarité de Toulouse Métropole :

- lancement d'un plan papier dans les services de Toulouse Métropole et de la mairie de Toulouse permettant de réduire la consommation de papier, d'intégrer du papier recyclé dans les fournitures et d'améliorer le tri et la valorisation des papiers de bureau ; ce plan a pour objectif d'atteindre 40 % de papier recyclé dans les fournitures en 2022 et de réduire de 50 % la consommation de papier d'ici fin 2025.
- accompagnement des communes volontaires dans le déploiement d'un plan papier dans leurs propres services.

### Donner une deuxième vie aux objets :

- 538 points de collecte de textiles soit 1 point/1 400 hab. en moyenne ;
- 3,2 kg de textiles collectés par habitant et par an ;
- 38 tonnes de déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) collectés en proximité ;
- 123 tonnes d'objets détournés des déchetteries vers le réemploi.

### Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction :

- 42 % des boîtes aux lettres équipées d'un autocollant Stop Pub ;
- 49 animations scolaires réalisées en 2020 ;
- déploiement du stand dédié à la réduction des déchets sur 20 événements métropolitains en 2019 ;
- plus de 90 personnes formées aux gestes pratiques du compostage en 2020, 953 au total depuis 2015.



Collecte des déchets

## ► Qualité de l'air : préserver la santé des habitants

*Soucieuse de la santé de chaque habitant, Toulouse Métropole met en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air*

Qualité de l'air	2020	Évolution 2015/2020
<b>Nombre de personnes en exposition chronique au NO<sub>2</sub> au-dessus des valeurs limites pour la protection de la santé sur le territoire de Toulouse Métropole</b>	1 500	-80 %
<b>Nombre d'épisodes de pollution de l'air aux particules fines (en jours) sur la Haute-Garonne</b>	5	0 %
<b>Nombre d'épisodes de pollution de l'air à l'ozone (en jours) sur la Haute-Garonne</b>	1	-67 %
<b>Taux de jours en indice ATMO bon à très bon</b>	79 %	+15 %

### ZOOM

#### UNE VILLE RESPIRABLE : LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



Malgré l'amélioration progressive de la qualité de l'air ces dernières années, près de 1 500 habitants restent quotidiennement exposés à des dépassements liés à la qualité de l'air (source Atmo Occitanie). Pour répondre à cet enjeu sanitaire et sur la base du succès des ZFE en Europe, l'État a demandé à Toulouse Métropole la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE). Cela consiste à interdire la circulation des véhicules les plus polluants sur un périmètre défini.

Le transport routier est le principal responsable de la pollution atmosphérique ; il représente 80 % des émissions d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) sur le territoire (source Atmo Occitanie, rapport d'activité 2019).

Pour déployer ce dispositif, Toulouse Métropole s'est appuyée sur une démarche technique modélisation de différents scénarios qui a associé Atmo Occitanie (association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air), l'AUAT (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine) et Tisséo.

En parallèle, une concertation volontaire a eu lieu, entre mars et juillet 2019, puis une consultation réglementaire a été engagée entre juin et août 2021, avant l'instauration de la ZFE. La concertation volontaire a permis d'associer très en amont la population à la mise en place de la ZFE. Au total, 1 600 personnes ont été sollicitées, 6 réunions bilatérales avec les grands acteurs économiques et associatifs du territoire, 3 débats dans l'espace public et 2 réunions publiques avec ateliers de travail ont été organisés autour de la mise en place de cette zone.

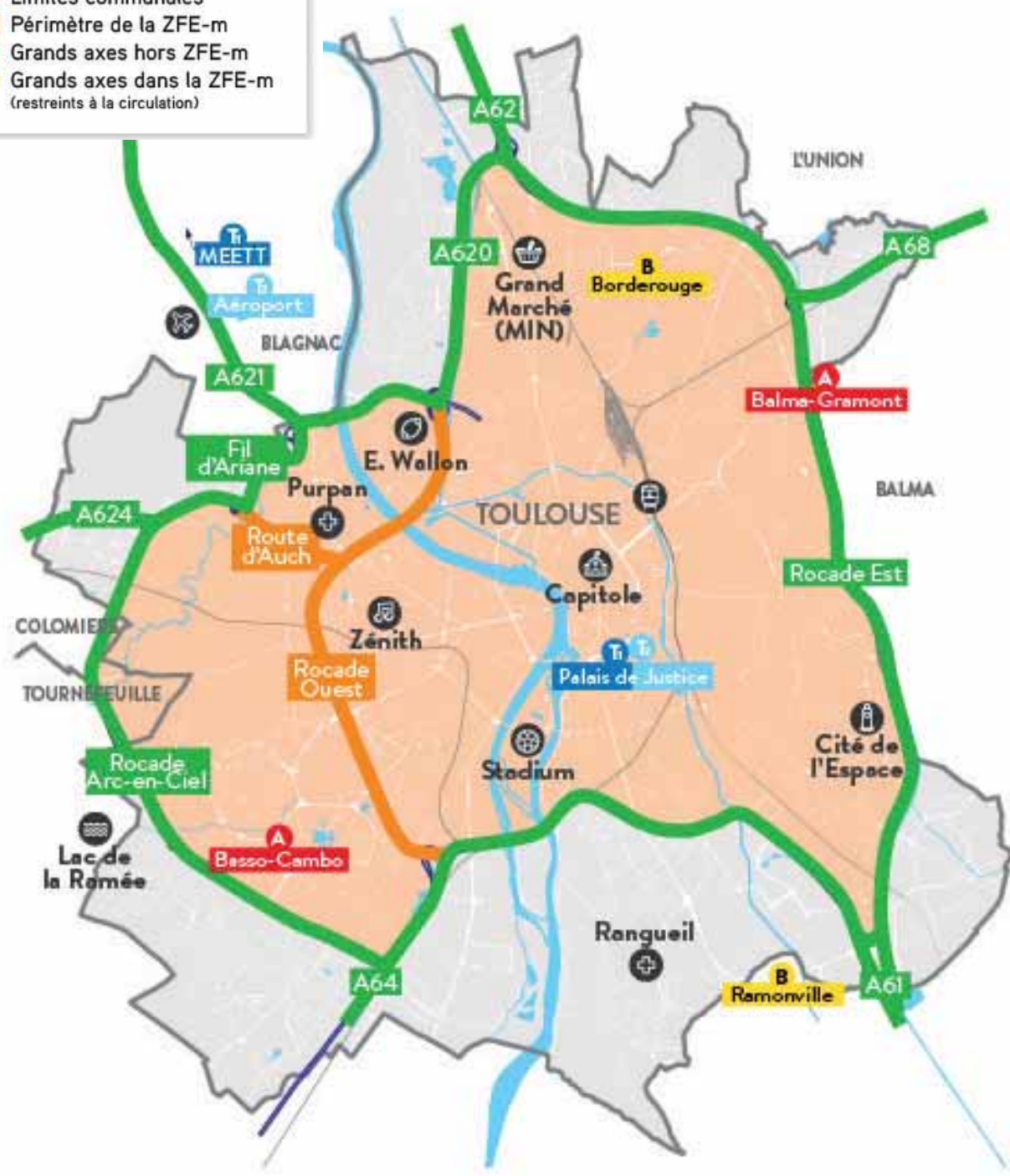
La mise en œuvre est progressive d'ici à 2024, afin de permettre aux usagers concernés d'anticiper et de s'adapter.

Le périmètre intègre une partie du périphérique Ouest et de la RN 624 (route d'Auch) car c'est à proximité de ces axes que réside la grande majorité de la population exposée.

Ainsi, près de 400 000 habitants verront la qualité de l'air s'améliorer grâce à la ZFE.



- Limites communales
- Périmètre de la ZFE-m
- Grands axes hors ZFE-m
- Grands axes dans la ZFE-m (restreints à la circulation)



**Un périmètre**  
72 km<sup>2</sup>  
420 000 habitants



### Fourgonnettes, fourgons et poids-lourds



### + véhicules particuliers et deux roues motorisés



Ne circulent plus dans la ZFE-m

Peuvent encore circuler dans la ZFE-m

Toulouse Métropole met en place des mesures d'accompagnement : développement des pistes cyclables, des transports collectifs et le déploiement de parkings relais aux abords de la zone. De plus, la collectivité a mis en place des primes mobilités avant la mise en place de cette zone. Dans le cadre du plan de relance pour l'emploi,

deux primes à la mobilité durable ambitieuses doivent permettre de favoriser le renouvellement des véhicules les plus polluants et l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture. (cf. zoom Plan de relance de Toulouse Métropole : des primes pour accélérer la transition énergétique P.12).

### ET AUSSI

#### SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET PROGRAMME D' ACTIONS



La surveillance de la qualité de l'air dans la Métropole est assurée par Atmo Occitanie grâce aux capteurs fixes et mobiles répartis sur le territoire. Au niveau européen, national et local, l'amélioration de la qualité de l'air s'affirme comme un enjeu sanitaire prioritaire.

Pour répondre à cet enjeu de santé, Toulouse Métropole s'est engagée dans un programme d'actions.

Le volet Air du PCAET comprend 23 actions en faveur de cette amélioration portant sur les thématiques des mobilités, du cadre de vie, de l'exemplarité de l'administration et de la communication. Instauration de la ZFE, rénovation énergétique des logements, gestion des déchets ou mise en œuvre de campagnes de sensibilisation sur la qualité de l'air, ces actions concernent différents secteurs.





## EN 2021, UN NOUVEL INDICE QUALITÉ DE L'AIR PLUS EXIGEANT

L'indice ATMO, caractérisant la qualité de l'air, évolue en 2021. C'est un indicateur synthétique défini par arrêté ministériel qui permet de donner une information globale sur la qualité d'air mesurée.

Afin d'être en cohérence avec les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'arrêté du 10 juillet 2020 introduit des modifications de l'indice ATMO ou indicateur journalier de la qualité de l'air. Il était initialement calculé pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, à partir des concentrations dans l'air de quatre polluants réglementaires : dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>) et particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM<sub>10</sub>). Mais l'enjeu de santé publique que représente la pollution de l'air nécessitait une mesure plus fine des plus petites particules et une géolocalisation plus précise sur le territoire français.

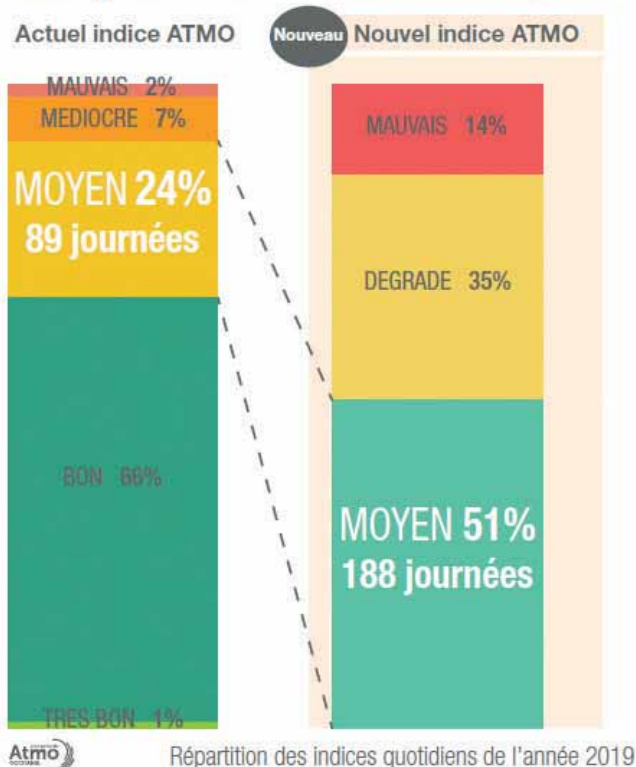
Le nouvel indice ATMO diffère sur trois points :

- Les particules fines de moins de 2,5 micromètres (PM<sub>2,5</sub>) seront quantifiées séparément des PM<sub>10</sub>. Ce cinquième indice répond à un enjeu de santé publique, puisqu'une augmentation de 10 microgrammes par m<sup>3</sup> des PM<sub>2,5</sub> est associée à une augmentation de 15 % du risque de mortalité, d'après Santé publique France.
- La géolocalisation se fera désormais de façon plus fine au niveau de la commune,
- Couleurs et niveaux d'alerte sont modifiés. La qualité de l'air est désormais échelonnée selon 6 classes au lieu de 10 niveaux. Le niveau « Très bon » disparaît et les seuils de concentrations des polluants sont abaissés, en particulier pour le dioxyde d'azote et l'ozone.

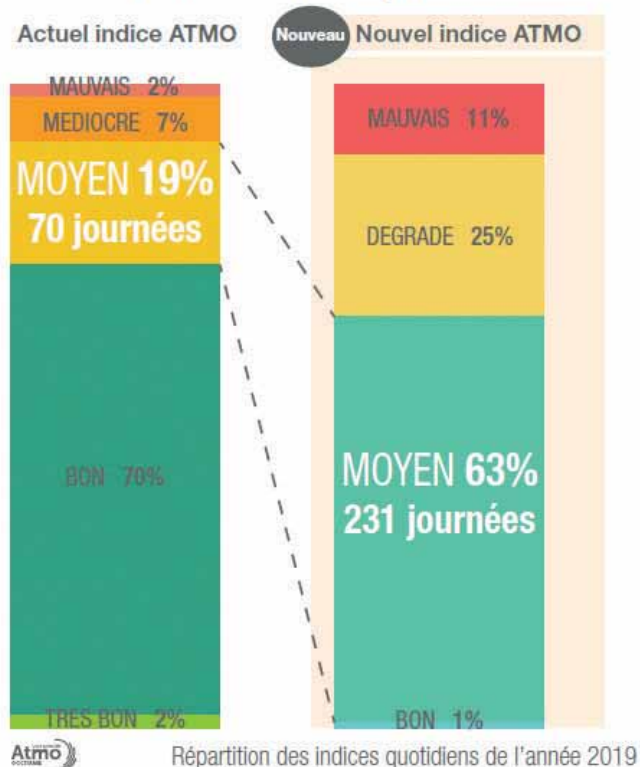
Ces modifications vont changer la méthode de calcul de l'indice ATMO et dégrader la qualification de l'indice : le nombre de jours avec une qualité de l'air qualifiée de « moyenne », « dégradée », « mauvaise » ou « très mauvaise » va augmenter. Pour autant, la qualité de l'air ne se dégrade pas.

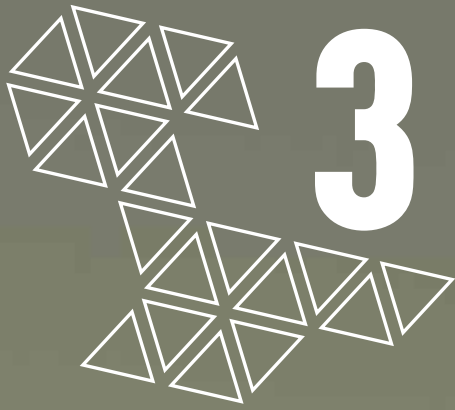
## Indice actuel VS projection du nouvel indice : comparaison pour l'année 2019

### Montpellier Méditerranée Métropole



### Toulouse Métropole

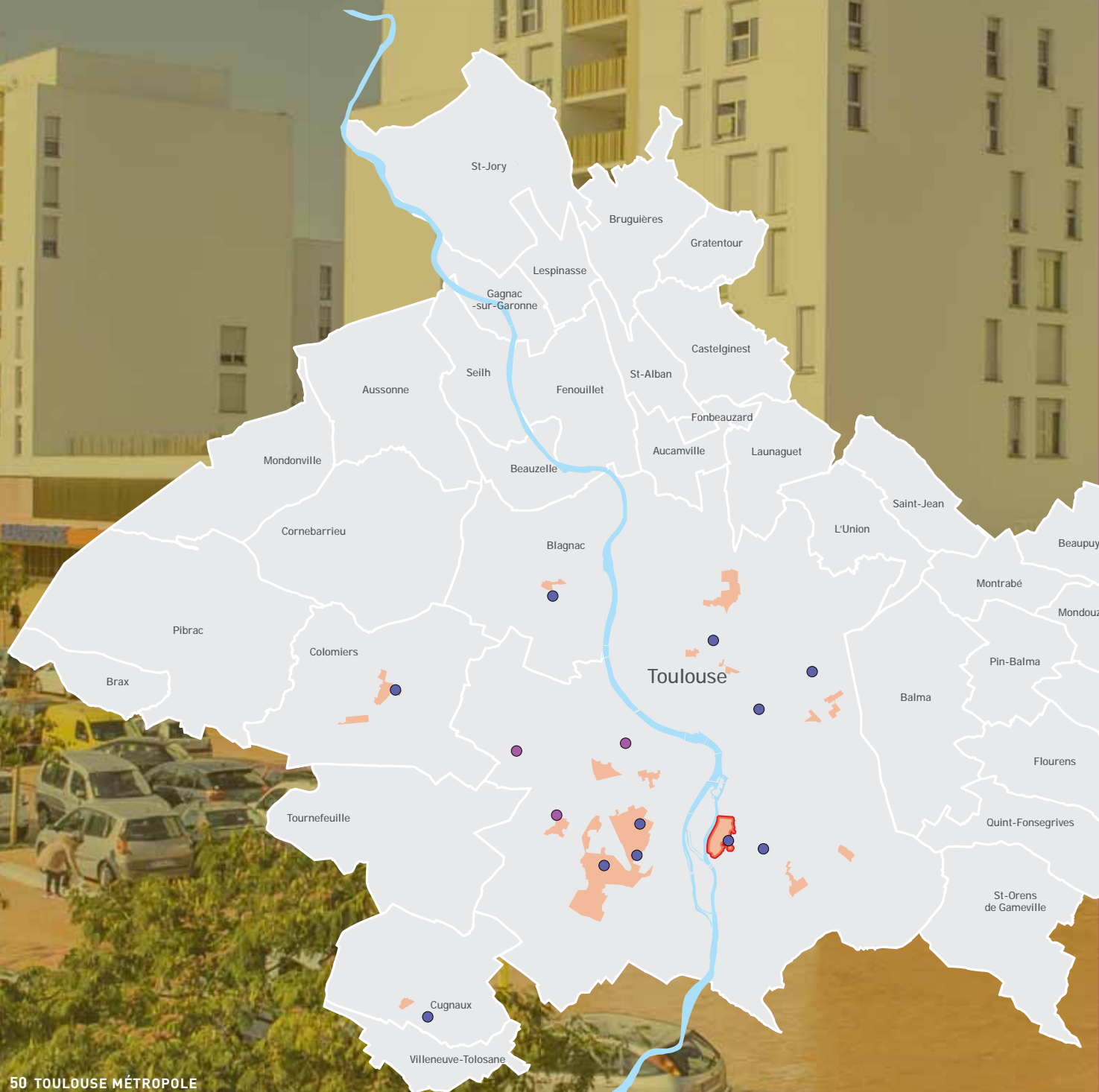




# 3

# DÉVELOPPER

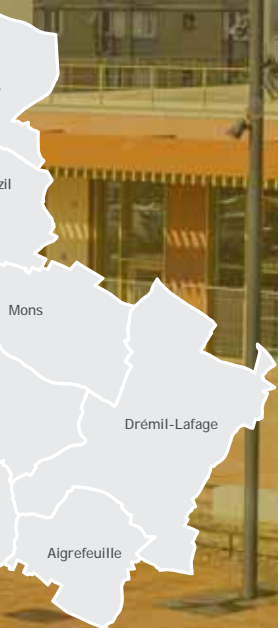
# E



# LES SOLIDARITÉS ET LA CITOYENNETÉ

Le développement de la Métropole intègre l'inclusion de ses habitants. En cohérence avec les actions engagées pour le renouvellement urbain, l'emploi ou l'éducation au développement durable, Toulouse Métropole a multiplié en 2020 les initiatives pour accompagner ceux qui ont été le plus touchés par la crise sanitaire.

- Clubs de prévention
- Projets d'habitat intergénérationnel
- Amélioration du quartier Empalot
- Quartiers politique de la ville





## ► POLITIQUE DE LA VILLE : CHANGER LE VISAGE DES QUARTIERS



### RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DE QUALITÉ

En raison de la crise sanitaire, les réhabilitations HLM ont ralenti en 2020 avec 520 chantiers financés contre 1 278 en 2019. Dans le cadre de son plan de relance, Toulouse Métropole a adopté une aide majorée à la réhabilitation pour 2020 et 2021, afin d'accélérer la transition énergétique des logements ; les économies d'énergie attendues sont de 30 % à 50 %.

Malgré la mise en place, dès mars 2020, d'un comité de suivi du Plan de relance pour le logement, la crise a également impacté la production de logements neufs. 2 201 livraisons ont pu être effectuées pour un objectif de 2 450. Tous ces programmes sont inscrits dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE), notamment avec des bâtiments à énergie positive ou passive privilégiant les raccordements à des réseaux de chaleur.

Le comité Plan de relance pour le logement a permis d'accompagner le rachat d'opérations privées en difficultés de commercialisation.

Le contexte actuel nécessite de renforcer les outils de production en même temps que les partenariats avec les acteurs immobiliers. En effet, la baisse de financements du logement social se constate sur l'ensemble du territoire français. Mais avec 30 logements sociaux financés pour 10 000 habitants, Toulouse Métropole conserve une dynamique et se classe au 3<sup>e</sup> rang national, derrière Rennes Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole.

La Métropole a aussi engagé une action plus forte à destination des publics les plus précaires avec son dispositif « Logement d'abord » qui a pour objectif la réalisation de deux pensions de famille par an.

En 2020, Toulouse Métropole a soutenu trois projets d'habitat intergénérationnel à Toulouse : Bordeblanche dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement innovant Dessine-Moi Toulouse, à la Cartoucherie et à Saint-Martin-du-Touch. Un projet d'habitat inclusif a également été soutenu dans le quartier Montaudran. Ces opérations ont été conduites par les organismes HLM.

### RENOUVELLEMENT DU QUARTIER EMPALOT

Sur les bords de la Garonne, Empalot est le quartier en renouvellement urbain le plus proche du centre-ville. Quartier populaire, il est animé par une vie associative dynamique et riche en équipements publics et sportifs refaits à neuf. Ce quartier, structuré en son centre par un mail arboré, constitue un trait d'union aéré entre la ville et ses faubourgs. Autrefois caractérisé par de grands ensembles, Empalot est aujourd'hui le symbole d'un projet urbain qualitatif co-construit avec ses habitants : la phase de concertation engagée dès la phase de diagnostic se poursuit. Ce quartier devient un lieu de vie ouvert, mixte et tourné vers le fleuve et ses berges en cours de

réaménagement. Il a changé de visage, à l'image de sa place centrale qui mixe commerces, logements et services à proximité des équipements publics existants. Une partie des grandes barres a laissé place à de nouveaux logements variés et attractifs qui répondent aux attentes de différents publics. À l'horizon 2030, ce sont plus de 1 100 logements qui seront remplacés par 1 900 logements neufs. Les autres bâtiments ont été, ou vont être, rénovés. Les pieds d'immeubles seront réaménagés, ainsi que les espaces publics, en laissant plus de place à la nature : deux grands jardins et des espaces verts de qualité contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

### LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN CHAUFFAGE POUR TOUS



Sur le territoire métropolitain, 25 000 ménages sont en situation de précarité énergétique. Ces ménages rencontrent des difficultés pour se chauffer et payer leurs factures énergétiques.

Dans le cadre du Plan Climat, Toulouse Métropole travaille avec ces ménages afin de les accompagner. La Métropole propose des kits d'économies d'énergie pour mieux comprendre les factures et les consommations énergétiques. L'objectif est que ces familles

adaptent leurs usages et leurs comportements. Bien que la crise sanitaire ait fortement impacté ces actions, 56 ménages ont pu être accompagnés en 2020.

En parallèle, Toulouse Métropole gère le Fonds de solidarité logement qui permet à chacun, selon sa situation familiale et financière, d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent. Depuis 2017, elle permet d'octroyer une aide aux ménages les plus en difficulté.



## DÉMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE

Toulouse Métropole, pour les quartiers Politique de la ville, s'est positionnée pour répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « démonstrateurs de la ville durable ». Cet appel est porté par la Banque des territoires et l'ANRU pour valoriser et soutenir toute action menée sur les quartiers. Ces actions visent à la création d'un réseau national de démonstrateurs à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de développement durable des espaces urbains français (métropole, péri-urbain, ville moyenne, petite ville, quartiers prioritaires de

la politique de la ville) notamment en terme de renouvellement urbain.

Le réseau de démonstrateurs illustrera des combinaisons de solutions innovantes, visant à relever les quatre défis de la ville durable à savoir :

- La sobriété dans l'usage des ressources
- La résilience par l'adaptation des villes
- L'inclusion sociale/Les transitions démographiques
- La productivité urbaine

## PROTOCOLE D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE ET RENFORCÉ

Dans le cadre du Contrat de Ville et de l'avenant courant jusqu'à 2022 (Protocole d'engagement réciproque et renforcé), des actions liées au développement durable ont été partagées avec les acteurs et les habitants dans plusieurs quartiers prioritaires :

- Sensibiliser au tri des déchets et à la propreté des espaces publics : cours d'éducation civique, action avec les habitants, grandes opérations de nettoyage des espaces avec les habitants (actions avec les régies de quartier), travail avec les bailleurs sur la propreté des locaux ordures ménagères et des bas d'immeubles, sensibilisation menée dans le cadre de chantiers d'insertion ou / et de chantiers jeunes (par exemple embellissement de récup'verde avec accueils jeunes)
- Développer le tri sélectif et la réduction des déchets : mise en œuvre d'actions avec les

conseils citoyens, bailleurs, acteurs socio-éducatifs, proposition de mise en place de composteurs individuels et / ou collectifs (projet en cours sur les Arènes dans le cadre du 1<sup>er</sup> budget participatif), actions ludiques pour trier (mobiliers spécifiques)

- Faire respecter des règles collectives sur les marchés de plein vent sur les quartiers prioritaires
- Renforcer la coordination entre les bailleurs et la collectivité pour le nettoyage du territoire (espaces publics / privés)
- Étudier les propositions pour favoriser le recyclage : création de « café bricole », éducation au recyclage (conciergerie solidaire par exemple)
- Mettre en place et animer des jardins partagés (Bagatelle, Bellefontaine, Empalot, Izards – Trois cocus,...)

## ► UNE MÉTROPOLE POUR TOUS

*Toulouse Métropole mobilisée pour l'emploi de ses habitants*

### ZOOMS

#### PLAN DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ : DE NOUVEAUX PROJETS POST-COVID

Toulouse Métropole accompagne les jeunes peu ou pas diplômés et les seniors pour un retour vers l'emploi.

Dans le cadre du Plan de lutte contre la précarité, un appel à projet « Emplois post-Covid » a été lancé à l'été 2020. Six projets supplémentaires ont

été retenus sur le budget de Toulouse Métropole pour un montant total de 132313 €. Ces projets ont également bénéficié de l'accompagnement renforcé des salariés par Le Tremplin et Inter Relais, deux structures d'insertion par l'activité économique.

## POLITIQUE MÉTROPOLITAINE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI : RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Toulouse Métropole est mobilisée pour développer les opportunités d'emploi pour ses habitants. La Métropole observe également l'évolution du territoire afin de pouvoir apporter des réponses pertinentes en termes d'emploi. Son objectif est de rapprocher l'offre de la demande, en particulier pour les personnes les plus éloignées du marché du travail.

S'appuyant sur un réseau de partenaires, Toulouse Métropole a développé plusieurs dispositifs, comme les clauses d'insertion sur les marchés publics qu'elle publie. En 2020, 1 130 personnes ont ainsi bénéficié de 520 000 heures d'insertion, en baisse de 23 % en raison de la crise sanitaire. L'objectif est toujours de doubler ce nombre d'heures d'ici 2026.

La Métropole met en œuvre des actions de formation et d'accompagnement à l'emploi, soutient des événements dédiés et favorise l'insertion par l'activité économique. L'année dernière, 20 personnes ont pu intégrer un parcours d'insertion et de qualification autour de métiers de l'industrie et de la mécanique vélo à l'atelier Cycle-RE, fabriquant des vélos neufs à partir de vélos récupérés.

Les actions menées par Toulouse Métropole ont bénéficié à 5 211 personnes en 2020, dont 57 % étant peu diplômées, 39 % éloignées de l'emploi depuis longtemps et 11 % reconnues travailleurs handicapés. Parmi eux, 2 881 ont accédé à l'emploi, dont 32 % à un emploi durable, et 835 à une formation.

Pour amplifier son action, la Métropole dispose également du PLIE (Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi) qui propose un accompagnement renforcé et personnalisé aux personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi. Ce sont 2 252 accompagnements qui ont été réalisés en 2020, avec notamment une montée en compétences des personnes accompagnées.

Le PLIE aide aussi les entreprises dans leurs recrutements et pour intégrer et maintenir en emploi les participants au dispositif. En 2020, le taux de sorties positives a été de 50 % contre 55 % en 2019, la crise sanitaire et économique ayant eue un impact plus important chez les personnes les plus précaires.

## ► DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ

*Toulouse Métropole développe des actions pour que les enfants et les jeunes soient des acteurs à part entière de la vie de la cité.*

### DES ACTIONS CIBLÉES POUR LES JEUNES

Pour aider les jeunes à forger leur citoyenneté et les sensibiliser aux enjeux du développement durable et, au travers de sa mission de protection de l'enfance, Toulouse Métropole développe des actions et accompagne des projets variés d'éducation à l'environnement.

Pour cela, elle s'appuie sur l'action des neuf clubs de prévention présents sur le territoire, comme dans les quartiers Nord, où sont proposés des projets menés en groupe, utilisant des supports créatifs pour fabriquer, rénover, transformer et décorer du petit mobilier ou des objets divers.



En 2020, le club sud-est est intervenu dans un collège pour animer des ateliers autour du recyclage et de l'économie circulaire, où les adolescents ont pu créer des luminaires à partir de pièces de vélo usagées. Les clubs de prévention de Toulouse est et Colomiers ont permis à six jeunes, en contrepartie du passage du permis apprenti motard, de découvrir et d'apprendre les techniques de construction de meubles et de créer des meubles à partir de palettes usagées.

À Bagatelle, c'est un conteneur à verre qui a été habillé d'un graff et au Mirail, un chantier a été mené autour de la fabrication de jardinières.

Mené en partenariat avec les associations 3PA et Circuits verts, le projet «L'art du jardin» a permis à des jeunes des clubs de prévention de Toulouse Métropole et d'autres jeunes en remobilisation, de participer activement à la valorisation du jardin du cloître du musée des Augustins et à son entretien. Dans ce cadre privilégié, ils ont bénéficié d'une découverte du monument et des collections du musée. Ce projet d'éducation à l'environnement, mais aussi d'éducation artistique et culturelle, visait à sensibiliser les jeunes à l'environnement, à l'écologie et au patrimoine à travers le jardin d'inspiration médiévale.





© BAlach

## ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2020, Toulouse Métropole a augmenté de 60 % sa participation financière aux projets d'éducation à l'environnement et au développement durable portés par des associations. Ainsi, 64 000 € ont été versés à 18 associations.

À titre d'exemple, ont été aidés des projets de supermarché coopératif, de jardins partagés, d'ateliers de sensibilisation, d'événements sur l'alimentation et l'agriculture urbaine.

## ► SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : LA MÉTROPOLE ENGAGÉE

*Toulouse Métropole intervient au plus près des populations pour le développement des territoires du sud.*

### COOPÉRATION TOULOUSE MÉTROPOLE/RAMALLAH-PALESTINE, TOULOUSE MÉTROPOLE/ SAINT-LOUIS DU SÉNÉGAL, TOULOUSE MÉTROPOLE/TUNIS

Grâce à la loi Oudin, qui autorise les collectivités à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale, Toulouse Métropole, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, a soutenu neuf projets d'accès à l'eau ou à l'assainissement entre juin 2020 et 2021. À Ramallah en Palestine, Toulouse Métropole a financé avec l'Agence française de développement, une optimisation de la gestion de la station d'épuration ainsi que des formations pour son personnel. Cette intervention qui s'est achevée en mars 2021 avait pour objectif de réduire les coûts d'exploitation et d'améliorer la qualité des boues afin de permettre la réalisation d'une étude sur l'utilisation des boues séchées et leur valorisation dans le monde agricole.

Toulouse Métropole a accompagné et financé les travaux d'assainissement réalisés à Saint-Louis, au Sénégal, qui ont permis à quatre quartiers d'être raccordés au réseau d'assainissement et d'améliorer ainsi les conditions de vie quotidienne et sanitaires. Ce sont désormais près de 14 000 personnes qui sont connectées au réseau collectif d'assainissement.

Dans le cadre de la coopération avec Tunis, Toulouse Métropole a financé des travaux de réhabilitation des blocs sanitaires de sept écoles qui ont été achevés à l'été 2020, améliorant les conditions de vie des élèves et des enseignants.

À côté de ces projets structurants, la loi Oudin a permis à Toulouse Métropole de participer à huit fonds d'urgence depuis 2016, pour aider des territoires à se reconstruire après des catastrophes naturelles, notamment en Afrique à la suite de la crise de la Covid-19.





# INNOVER POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE FAVORISER LA PRODUCTION ET L'ÉCARTILAGE RESPONSABLES

La relocalisation est une des clés pour limiter l'impact écologique. C'est pourquoi Toulouse Métropole favorise le développement des circuits courts dans l'approvisionnement et l'émergence de solutions locales, innovantes et économes pour construire une Métropole durable pour tous.

- Arbre Algal Kyanos
- Conciergerie solidaire
- Développement de la Ferme de Borde Bio
- Marché d'Intérêt National (MIN)
- Projet de parc naturel agricole en périurbain
- Réhabilitation de la Ferme de Salsas
- Showroom du réemploi
- Domaine agricole de Candie
- Redynamisation de la plaine maraîchère des Quinze sols





## ▶ SMART CITY : DES PROJETS INNOVANTS

*Avec Toulouse Métropole, les acteurs économiques, de la recherche et les citoyens co-construisent la ville de demain (axes 4 et 5 du PCAET).*

### ZOOM

#### EXPÉRIMENTATION « ARBRE ALGAL » KYANOS



La démarche « Smart City » a comme objectif de concilier développement économique durable, qualité de vie élevée et gestion des ressources en s'appuyant sur les nouvelles technologies. Cette nouvelle vision du développement urbain permet à Toulouse Métropole de mener des expérimentations avec des entreprises innovantes comme Kyanos Biotechnologies. Cette startup toulousaine a installé sur les allées Jean-Jaurès un « arbre algal », qui doit permettre de traiter et purifier 200 000 m<sup>3</sup> d'air par an. Les objectifs de

cette expérimentation sont multiples : acquérir des données et évaluer les performances de ce système en environnement urbain, pour la réduction des polluants atmosphériques, ainsi que pour la fixation du dioxyde de carbone.

Cette expérimentation va permettre à l'entreprise de finaliser sa conception pour en faire un élément de mobilier urbain adapté aux attentes des usagers de la ville, l'alimenter en énergie renouvelable ou concevoir des solutions intégrées aux bâtiments pour assainir l'air intérieur.



*L'arbre Algal de Kyanos, sur les allées Jean-Jaurès*

### ET AUSSI CHALLENGES INNOVATION

En janvier 2021, Toulouse Métropole a lancé les Challenges innovation, une série d'appels à idées dans la continuité de la démarche Smart City. Inscrite dans le Plan de relance pour l'emploi, cette action est destinée à accélérer la relance économique et la transition. Elle a pour but de mobiliser les acteurs proposant des projets innovants pour répondre à des difficultés rencontrées pendant la crise sanitaire. Ces challenges devaient répondre à de nouveaux besoins autour :

- du retour à la mobilité dans le contexte de déconfinement ;
- des déplacements dans la ville de demain ;

- de l'alimentation dans la ville du quart d'heure ;
- des technologies du spatial au service de la ville durable ;
- des solutions de concertation citoyenne digitales.

En mars 2021, un jury a sélectionné douze projets, comme par exemple des « Carrés maraîchers », fermes urbaines rapprochant producteurs et consommateurs d'« Ebikeport », station autonome solaire permettant entre autres de recharger les vélos à assistance électrique, ou encore l'observatoire de la végétation « Greencity ». L'ensemble des lauréats va bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un déploiement grandeur nature sur le territoire métropolitain.



## LE BIEN MANGER

Pour répondre aux enjeux d'une alimentation saine et durable pour tous, Toulouse Métropole se mobilise avec les acteurs du territoire (axe 4 du PCAET).



### ZOOM :

#### PROJET ALIMENTAIRE ET AGRICOLE MÉTROPOLITAIN : POUR UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ, SAIN ET DURABLE

Toulouse Métropole a adopté en 2018, le Projet alimentaire et agricole métropolitain. L'objectif de ce projet est d'accompagner la transition des systèmes agricoles pour répondre aux attentes des citoyens et aux enjeux climatiques pour l'accès pour tous à une alimentation de proximité, saine et durable.

La Métropole a co-construit en 2019 une feuille de route avec une centaine d'acteurs locaux. Les actions relèvent de quatre axes : la production et l'installation agricole, la restauration collective, les filières et la sensibilisation du public et son accès à l'alimentation. Animatrice de la démarche, la Métropole coordonne les actions et développe des synergies pour faire émerger de nouveaux projets et leur donner une meilleure visibilité.

Pour répondre à la crise sanitaire, qui a fortement marqué l'année 2020, des actions spécifiques ont été lancées : mise en relation entre producteurs bio, restaurateurs et commerçants, accompagnement de la création de groupements d'achat citoyens, mise en place d'une distribution de produits en vrac et de paniers de légumes bio solidaires.

Toulouse Métropole a également soutenu plusieurs actions en faveur de la production agricole, des circuits courts et de l'alimentation durable. Elle s'est appuyée pour cela sur le Plan de relance pour l'emploi et celui de lutte contre la précarité.

Dans le même temps, les actions concrètes en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables pilotées par la Métropole se sont poursuivies, comme par exemple l'opération « Défi familles à alimentation positive », ou encore le projet d'agriculture

urbaine dans les quartiers prioritaires pour lequel la Métropole a été lauréate de l'appel à projets « Quartiers fertiles ».

L'accompagnement des projets agricoles emblématiques (maraîchage bio à Salsas à Quint-Fonsegrives, secteurs maraîchers des Izards/ Trois Cocus à Toulouse, plaine maraîchère des quinze sols à Blagnac) sur le territoire métropolitain et le renforcement du rôle du Marché d'Intérêt National (MIN), lieu de rencontres et de mutualisation entre les acteurs de l'alimentation ont également progressé.



© P. Nin

Le marché de Saint-Michel

### ET AUSSI

#### DÉFI FAMILLES À ALIMENTATION POSITIVE : UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE À COÛT CONSTANT, C'EST POSSIBLE !

L'accès de tous à une alimentation locale, de qualité et à coût accessible est l'un des objectifs du projet agricole et alimentaire métropolitain. Dans ce cadre, Toulouse Métropole a organisé un « Défi familles à alimentation positive » entre octobre 2019 et octobre 2020, afin d'accompagner des foyers. L'objectif était d'augmenter la part de produits biologiques dans leur alimentation, à budget constant. Cette première édition a mobilisé 51 foyers, soit environ 120 personnes, appuyés par 4 centres sociaux relais de quartier ou communaux (la maison pour tous à Villeneuve-Tolosane,

Les Granges à Saint-Jean, Alliances et cultures Sept-Deniers, Fabrique solidaire des Minimes/ centre social des Izards).

Avec une vingtaine de temps forts, dont la visite de fermes, des ateliers de diététique ou sur la conservation des aliments, les participants ont pu bénéficier d'un accompagnement pour réfléchir à leur alimentation et leur budget avec des astuces et une mise en relation avec des producteurs locaux.

Le bilan est positif car cette action sensibilise un public qui va bien au-delà des familles volontaires.

## ▶ LES OPPORTUNITÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

*Toulouse Métropole s'est engagée dans le déploiement de l'économie circulaire pour expérimenter des modèles de développement économique plus sobres (axe 4 du PCAET)*



Si la Métropole réduisait de 10% ses importations en répondant aux besoins locaux par une économie circulaire locale, alors elle valoriserait un gisement de 3 milliards d'€ et de 15 000 emplois. Consciente des opportunités de l'économie circulaire, fondée sur une utilisation des ressources plus sobre et vertueuse, Toulouse Métropole, s'est dotée en novembre 2019 d'une stratégie sur l'économie circulaire. Intégrée dans le PCAET, elle vise la création de 10 000 emplois verts d'ici à 2030 par l'émergence de nouvelles activités sur le territoire, la réduction de l'empreinte carbone des activités et la mobilisation de 1 000 entreprises.

La mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse s'accompagne d'un programme d'actions sur 3 axes : organiser la gouvernance autour de la transition du modèle économique, favoriser le réemploi et la réparation pour réduire l'impact matière et bâtir la Métropole de demain à partir des ressources locales. Pour accompagner la mise en œuvre de ces feuilles de route, un contrat d'objectifs 2021-2024 a été signé avec l'ADEME fin 2020, il permettra d'assurer le suivi et l'évaluation de la démarche et des actions déployées.

### ZOOM

#### LA DÉCHETTERIE DE PLAISANCE DU TOUCH : UN SHOWROOM DU RÉEMPLOI POUR SENSIBILISER ET VALORISER

Depuis le printemps 2020, le hall d'entrée de la déchetterie de Plaisance-du-Touch, commune voisine de la Métropole, s'est transformé en showroom du réemploi. Au fil des saisons, un échantillon de ce qui peut être acheté dans les 16 boutiques de seconde main de l'aire toulousaine est présenté au public. La localisation des boutiques et des informations sur le devenir des objets qui sont déposés dans la zone réemploi des déchetteries de la Métropole et

les acteurs impliqués dans leur valorisation. Cette action originale incite les particuliers à devenir des acteurs du réemploi, en donnant plutôt qu'en jetant et en achetant des produits issus de l'économie circulaire. Il s'agit d'une initiative co-construite avec Decoset et « Merci René », SCOP. Un des axes est de développer le réemploi sur le territoire en donnant notamment de la visibilité aux acteurs du réemploi de l'aire toulousaine.

### ET AUSSI

#### LE RECYCLAGE AU CŒUR DES PRATIQUES : RÉGIE DESBALS - LES MEUBLES DE COLLECTE



© SNC Toulouse Guillaumet et D&A

Le stand de la régie de quartier Desbals

Créée en 1993, la régie de quartier Desbals Services a toujours eu pour ambition de faciliter le lien social, de créer de l'emploi pour les habitants et d'assurer la propreté des quartiers Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar et Bordelongue. L'association a développé une conciergerie solidaire au service des habitants et propose des micro-services, comme le transport et le montage de meubles, une aide aux démarches en ligne et des animations. Engagée dans une démarche de développement durable, elle a installé cette année trois meubles de collecte dans les quartiers pour inciter les habitants au tri des déchets pouvant être recyclés : piles, cartouches d'encre, papiers, ampoules, petits appareils ménagers, bouchons plastiques...





## ► L'INNOVATION DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Labellisée Territoire French Impact, Toulouse Métropole développe un plan d'action en faveur de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et de l'innovation sociale. (axe 4 du PCAET)

### TOULOUSE MÉTROPOLE SOUTIEN L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



L'économie sociale et solidaire regroupe des entreprises désirant concilier activité économique et utilité sociale.

Sur le territoire métropolitain, l'ESS représente 3 100 établissements, coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises d'insertion sociale sur le territoire métropolitain et emploie 33 000 salariés, soit 11 % des établissements et 8,3 % des emplois, plaçant ainsi la métropole toulousaine au 5<sup>e</sup> rang national pour le nombre d'établissements.

Toulouse Métropole soutient cette démarche, principalement en accompagnant les acteurs de l'ESS lors de leur création, mais aussi pour leur pérennisation.

La reconnaissance « Territoire French impact », obtenue en 2020, a souligné le travail mené depuis plusieurs années par Toulouse Métropole et ses partenaires au sein du collectif Toulouse Impact, regroupant 18 partenaires, dont 12 issus de l'ESS.

À travers plusieurs actions, dont les prix « Toulouse Impact » qui distinguent les projets d'entreprises de l'ESS à fort impact social, et dont une nouvelle édition a été lancée en juin 2021, les objectifs du collectif visent à relever trois défis sociaux et environnementaux inscrits dans le PCAET :

- l'inclusion économique et sociale ;
- l'économie circulaire ;
- l'alimentation durable.

Pour renforcer l'écosystème de soutien à l'ESS, Toulouse Métropole s'appuie sur deux dispositifs phares dédiés à l'accompagnement à la création d'activités économiques, initiés par Toulouse Métropole : Première Brique et le Parcours ADRESS, qui ont déjà permis d'accompagner près de 300 projets et de créer 2 000 emplois depuis 2019.

#### Des financeurs pour les projets locaux de l'innovation sociale : les rencontres French Impact

Dans le cadre du « French impact », initiative gouvernementale qui rassemble les acteurs de l'innovation sociale, Toulouse Métropole a organisé, en mars 2021, la conférence des financeurs, en partenariat avec trois autres territoires labellisés d'Occitanie.

L'objectif était de présenter les projets d'innovation sociale du territoire à des investisseurs nationaux afin de faciliter les levées de fonds et d'accélérer leur croissance économique. 12 projets issus de la Métropole, sur les 38 présentés pour l'Occitanie, ont pu être présentés à 25 investisseurs nationaux ; tous ont été accompagnés par Première Brique et le Parcours ADRESS. Sur ces 12 lauréats, 8 participent à la transition écologique du territoire : le Drive tout nu, Consign'up, Les Alchimistes, Hector le collector, Ilya, Docteur Conso, Etic Emballages et Climat local.

### DES CONCIERGERIES SOLIDAIRES

Toulouse Métropole est porteuse avec France Active MPA-Occitanie du dispositif Première Brique, qui encourage et accompagne des projets d'activité plus solidaires, dont le modèle économique conjugue intérêt général et efficacité économique. Depuis sa création en 2014, l'incubateur d'innovation sociale et fabrique à initiatives de la Métropole a accompagné 56 projets dont 37 ont permis l'émergence d'entreprises qui ont créé 80 emplois stables.

Parmi elles, l'entreprise d'insertion sociale Conciergerie solidaire 31, qui propose un large panel de services du quotidien, a démarré son activité en 2020 vers les entreprises et leurs salariés de la zone d'activités de Bruguières et va l'étendre à Montaudran Aerospace.

En effet, dans le cadre de son Plan de relance, Toulouse Métropole identifie les conciergeries de zones comme de véritables outils de collaboration inter-entreprises et de mutualisation.

### ACCOMPAGNER PLUS EFFICACEMENT LES PROJETS ESS : L'ACCREDITATION ERASMUS +

En février dernier, Toulouse Métropole a reçu de l'Europe l'accréditation « Erasmus + », valable jusqu'à fin 2027. Cette accréditation va permettre à la collectivité et aux entreprises de l'ESS de s'inspirer des expériences d'homologues européens et de créer un réseau d'entreprises œuvrant au service de la transition écologique et solidaire. Des visites d'études

sont prévues en Espagne, en Italie ou au Danemark, afin de découvrir de nouvelles pratiques de terrain, d'échanger avec des homologues européens sur leurs pratiques respectives et de développer avec eux des méthodes et des outils de travail qui permettront un accompagnement plus efficace des porteurs de projets et des entreprises de l'ESS de la métropole.



# 5

# RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITÉ

Des économies d'énergie à la préservation des ressources, de l'égalité des sexes aux achats publics responsables, Toulouse Métropole intègre les valeurs du développement durable dans l'ensemble de ses actions. C'est en faisant évoluer son fonctionnement qu'elle peut inciter les citoyens et les acteurs économiques à modifier leurs comportements.



Administration exemplaire	Évolution 2019/2020	Évolution 2015/2020
Consommation d'énergie des bâtiments corrigée du climat (DJU) - en GWh	+1,2%	-
Consommation d'eau facturée des bâtiments en milliers m <sup>3</sup>	+27%*	-
Nb de ramettes de papiers achetées	-18%	-5%
Nb de journées de formation suivies par les agents	-43%*	-44%*
Nb d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	-26%**	+8,9%
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (%)	-0,3%	+1,4%

\* Des décalages de facturation imputent, sur l'année 2020, des consommations de 2018 et 2019.

\*\* La situation sanitaire de l'année 2020 a impacté de nombreux domaines. Cet impact est visible sur un certain nombre des chiffres présentés.

## ► POUR UN FINANCEMENT DURABLE

*Toulouse Métropole s'engage dans un mode de financement vertueux, les objectifs financiers intègrent le développement durable (axe 6 du PCAET).*

### ZOOM

#### PRÊT MÉTROPOLITAIN PACT : UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DURABLE

Toulouse Métropole s'engage dans un dispositif de financement durable qui vise à concilier objectifs financiers et développement durable. La collectivité a été l'une des premières à s'engager dans un mode de financement vertueux avec la souscription en 2020 d'un prêt PACT de 5 millions d'€ auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Le dispositif s'articule autour d'un financement bonifié et d'un accompagnement stratégique, destiné à soutenir la collectivité dans le déploiement de sa stratégie de responsabilité sociétale (RSE). Une évaluation régulière des performances environnementales et sociales permet par exemple d'identifier les points forts et les axes de progression de Toulouse Métropole.

Afin de garantir la neutralité des évaluations, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels s'appuie sur l'agence d'analyse et de conseil extra-financiers EthiFinance. À partir d'une grille conçue au cas par cas, elle remet un rapport d'évaluation qui mesure les progrès annuels de la Métropole, confrontés à une analyse comparative des pratiques d'autres collectivités.

Le premier rapport rendu en février 2021 est très encourageant. Avec une note de 81/100 (soit 8 points au-dessus de son groupe de référence), Toulouse Métropole figure d'ores et déjà parmi les dix meilleures performances du panel global EthiFinance/Arkéa Banque E&I. Il en résulte qu'une première bonification du taux du prêt a été appliquée dès sa première échéance.



## ▶ RATIONALISER LES CONSOMMATIONS

Pour que chacun change ses comportements, Toulouse Métropole se doit de montrer l'exemple (axe 6 du PCAET).



**-50 %**  
des émissions de CO<sub>2</sub>  
**division**  
**par 5**  
des émissions de NO<sub>x</sub>

### VERS UNE FLOTTE DE VÉHICULES RATIONALISÉE ET PEU ÉMISSIVE

Dans le cadre de la mise en place de la Zone à faibles émissions en septembre 2021 et pour atteindre les objectifs du PCAET, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont décidé d'engager une stratégie sur la gestion de leur flotte de véhicules. Elle s'appuie sur deux axes :

- **1<sup>er</sup> axe** : rationaliser le parc de véhicules, en favorisant le développement de l'autopartage, des transports en commun et l'utilisation de vélos dans les usages professionnels,
- **2<sup>e</sup> axe** : orienter plus fortement les renouvellements vers des motorisations peu émissives pour les véhicules légers comme pour les poids-lourds. Le renouvellement du parc de véhicules légers est déjà de 40 % et l'objectif est de réduire, d'ici 2030, de 50 % la production de CO<sub>2</sub> de la flotte de la Métropole et de diviser par 5 les NO<sub>x</sub> produits. La part résiduelle du diesel en 2030 serait alors de 25 % du parc.

Une étude menée sur toutes les catégories de véhicules doit permettre d'accompagner la transformation du parc tout en garantissant l'adéquation avec les besoins d'utilisation des services. Les véhicules légers en fin de vie seront remplacés par des véhicules électriques ou hybrides, des fourgonnettes électriques seront déployées et les poids lourds seront progressivement remplacés par des véhicules fonctionnant au GNV.

Par ailleurs, les collectivités vont investir dans des matériels moins émissifs favorisant l'innovation, avec l'expérimentation de véhicules fonctionnant à l'hydrogène.

### ZOOMS

#### EAU DE TOULOUSE MÉTROPOLE S'ENGAGE DANS LA TRANSITION

Créée en 2020, Eau de Toulouse Métropole, à qui Toulouse Métropole a délégué la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales, déploie une flotte de véhicules propres, électriques

ou alimentés au gaz naturel pour véhicule (GNV), qui devrait bientôt compter 105 véhicules de moins de 3,5 t.

En parallèle, 15 bornes de recharge ont été installées sur les ouvrages du service de l'assainissement afin d'alimenter les véhicules électriques. En 2021, 11 autres seront installées sur l'usine de Pech David.

Pour compléter les véhicules peu émissifs et œuvrer pour une exploitation plus durable, Eau de Toulouse Métropole s'est équipée d'un camion hydrocureur recycleur permettant d'optimiser les interventions, tout en contribuant à limiter les nuisances et à améliorer le bilan carbone de l'activité et l'utilisation des ressources. Alimenté par les eaux grises de curage, il permet d'économiser 2 000 m<sup>3</sup> d'eau par an.



Les véhicules électriques Astéo

#### PLAN MOBILITÉ DES EMPLOYÉS COMMUNAUTAIRES

À l'image des actions développées dans le projet COMMUTE, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont engagé un plan de mobilité des fonctionnaires afin de rationaliser l'organisation des trajets domicile-travail et des déplacements liés à l'activité professionnelle. Ce plan vise à contribuer à la réduction du trafic automobile, de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre.

Pour favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, plus respectueux de

l'environnement, comme la marche à pied, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage, les deux collectivités participent financièrement aux formules d'abonnement aux transports que souscrivent les agents pour les déplacements domicile-travail.

En 2020, la journée consacrée aux employés pendant la Semaine européenne de la mobilité a été réalisée sur le site de Valade. Dans le cadre des déplacements domicile-travail, 65 agents ont pu ainsi faire réviser leurs vélos grâce aux ateliers de réparation cycles.





Réduction de  
la consommation  
de papier de  
**50 %**  
d'ici 2025

## PLAN PAPIER ET PAPIER RECYCLÉ : RÉDUIRE LA CONSOMMATION

Lancé en 2019 par Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse, le Plan papier est une action du Programme local de prévention des déchets. Il répond à plusieurs objectifs : développer la dématérialisation pour réduire la consommation de papier de 50 % d'ici 2025, généraliser le tri des papiers et emballages et augmenter d'ici fin 2022 l'utilisation de papier recyclé, qui offre une qualité d'impression équivalente.

Les deux collectivités se sont également engagées en 2020 dans une politique d'impression maîtrisée et plus écologique, rationalisant le parc d'imprimantes existant et privilégiant les imprimantes partagées et l'impression monochrome. Les fonctionnalités des nouveaux équipements permettront un meilleur confort d'utilisation et une réduction des coûts.

## ET AUSSI LES ACHATS RESPONSABLES

Engagée en 2019, la démarche d'élaboration du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'est poursuivie. Toulouse Métropole souhaite inscrire l'ensemble de ses achats dans une démarche d'excellence quant aux impacts environnementaux et sociaux. L'évolution des pratiques internes à la collectivité en matière d'achats responsables permet également de mobiliser l'ensemble des services de la collectivité autour des enjeux de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

Toulouse Métropole a ainsi participé en décembre 2020 au salon d'affaires Coventis, événement biennal dédié aux entreprises de l'ESS co-organisé

par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS Occitanie) et la Région Occitanie. Avec l'accompagnement du centre technologique dédié aux transitions Apesa et l'association Synthetic, elle est sensibilisée, avec d'autres collectivités régionales, à l'intégration du développement durable dans ses marchés en s'appuyant notamment sur Areso, le nouveau réseau occitan des achats. En interne, des ateliers thématiques sur les fournitures, les services, les fournitures et services techniques et les travaux ont été organisés, afin de construire le plan d'actions opérationnel du SPASER.



Achat durable	2020
Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics - mairie de Toulouse et Toulouse Métropole	215 784
Part des marchés notifiés avec une disposition environnementale (critère ou clause) - Métropole	38 %
Part des marchés notifiés avec disposition sociale (mairie de Toulouse et Toulouse Métropole)	11 %
Achats vers le secteur protégé (insertion des personnes en situation de handicap ESAT/EA) en € - Toulouse Métropole	511 726

## PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

*En tant qu'employeur, Toulouse Métropole s'engage à appliquer l'égalité femmes-hommes au sein de ses services, en matière de recrutement, de formation mais aussi de salaire ou encore de gestion du temps.*

### UN PLAN D'ACTION POUR 3 ANS

Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont réaffirmé leur volonté de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes, tant dans la sphère publique qu'au sein même des deux collectivités, en l'accompagnant de l'élaboration d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

Le plan d'action 2021-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes a d'abord pris appui sur un diagnostic élaboré en 2020 à partir des

rapports de situations comparées pour dégager un certain nombre de points clés et trois axes de travail : la mobilisation des actrices et des acteurs, le développement de l'égalité dans les conditions de travail et l'articulation des temps de vie, et l'action sur l'emploi.

Cependant, l'organisation de la co-construction de ce plan a été impactée par le contexte particulier de l'année 2020, avec la crise sanitaire.



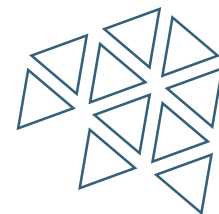
# 6

# INTÉGRER LES MÉTHODES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA CONDUITE DES ACTIONS

---

La participation des citoyens à la vie de la cité est une volonté affirmée de Toulouse Métropole. De la co-construction des projets d'aménagement urbain aux différents appels à projets lancés pour faire grandir le territoire en passant par l'évaluation des politiques publiques, la concertation est privilégiée, notamment par le développement d'outils numériques.





## ▶ ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



L'évaluation d'une politique publique consiste à en mesurer les effets sur la population et le territoire ciblé pour en apprécier les résultats au regard des objectifs initiaux et des moyens alloués. Cette prise de recul sur l'action permet à Toulouse Métropole de faire évoluer les objectifs des politiques publiques et les modalités de son intervention pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Après l'évaluation de la politique cyclable et la perception par les habitants du développement durable en 2019, Toulouse Métropole a mené en 2020 l'évaluation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Effectuée en amont de la nouvelle programmation 2021-2027, elle avait pour objectif d'identifier des pistes de travail à partir de l'analyse du dispositif pour les différents publics accueillis et de repérer ses limites pour certains publics ou certaines situations. Une centaine d'entretiens avec des bénéficiaires et des référents de ce dispositif a été réalisée.

En 2020, 4 090 habitants ont été consultés.

En parallèle, la Métropole engage en 2021 l'évaluation à mi-parcours du Plan climat air énergie territorial, une étape réglementaire. Les résultats de cette évaluation seront disponibles début 2022.

## ▶ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : JE PARTICIPE SUR TOULOUSE-METROPOLE.FR

Pour construire la Métropole de demain avec les citoyens et rendre son action plus efficace, Toulouse Métropole a mis en place la démarche « Open Métropole ». Elle propose aux habitants des outils variés comme des réunions publiques ou des ateliers autour d'un projet. Les citoyens disposent également d'une application mobile et d'un site Internet dédié qui reprend les concertations en cours, comme celle entamée

autour de l'aménagement du faubourg Malepère. Elle permet également aux citoyens de déposer un avis pour une enquête publique ou une candidature pour un appel à projets.

Deux consultations ont été menées à partir du mois de juin 2021, la consultation réglementaire liée à l'implantation de la Zone à faibles émissions et, à l'échelle de la ville de Toulouse, la consultation citoyenne « Mes idées pour mon quartier ».





**Sources :**

Toulouse Métropole en Chiffres 2021  
Contributions des services  
INSEE

**Photos :** Bernard Aïach, Joachim Hocine, Frédéric Maligne, Patrice Nin  
Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole

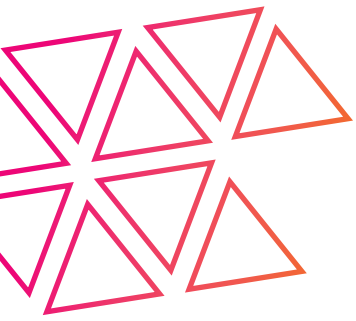
**Création graphique :** Studio Pastre

**Impression :** Imprimerie Toulouse Métropole

**Octobre 2021**



Toulouse Métropole  
Direction Environnement Énergie  
Tél. : 05 62 27 41 05  
toulouse-metropole.fr



toulouse  
métropole